

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2017-2018 //////////////////////////////////////

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2017-2018 //////////////////////////////////////

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



Le 28 novembre 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'administration publique, je dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Ce rapport, qui rend compte des activités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sous l'administration qui m'a précédé, me permet, comme nouveau ministre, de faire l'état des lieux et de cibler des enjeux sur lesquels j'entends porter mon attention dès maintenant.

Bien que je n'aie pas présidé à l'élaboration des orientations et à la conduite des travaux au cours de la période visée par ce rapport, je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme que je constate depuis mon arrivée chez celles et ceux qui travaillent au sein de cette organisation.

Pour l'avenir, je souhaite collaborer étroitement avec cette équipe dans le but, notamment, d'accorder toute l'importance requise au processus de planification stratégique et de reddition de compte publique. Ce processus, basé sur les principes de transparence et de responsabilisation, doit demeurer au centre de notre action pour nous permettre de relever les défis auxquels nous sommes conviés.

... 2

À terme, j'ai la conviction que nous contribuerons, ensemble, à une Administration gouvernementale performante, basée sur une gestion rigoureuse, efficace et ouverte qui permettra d'en faire plus pour le citoyen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



ANDRÉ LAMONTAGNE

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

////////////////////////////////////

Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document rend compte des résultats obtenus en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2015-2019 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Ce document permet d'apprécier les actions entreprises par le Ministère afin d'utiliser les ressources allouées de façon optimale. De plus, il fait état du respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens à remercier les membres du personnel du Ministère pour leur engagement et les efforts déployés au cours de la dernière année. Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable demeure notre objectif le plus déterminant.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



Marc Dion
Québec, octobre 2018

DÉCLARATION DU COMITÉ DE DIRECTION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

– **Marc Dion**
Sous-ministre

– **Geneviève Masse**
Secrétaire générale
et directrice de la coordination ministérielle

– **Louise Leblanc**
Sous-ministre adjointe
à la formation bioalimentaire

– **Raynald Chassé**
Responsable du sous-ministériat au développement
régional et au développement durable

– **Bernard Verret**
Sous-ministre adjoint à la transformation
et aux politiques bioalimentaires

– **Christine Barthe**
Sous-ministre adjointe à la santé animale
et à l'inspection des aliments

– **Louis Gagnon**
Directeur général de l'administration

– **Abdoul Aziz Niang**
Sous-ministre adjoint aux pêches
et à l'aquaculture commerciales

Québec, octobre 2018

////////////////////////////////////

Julie Parent
Québec, octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
Présentation du ministère	11
Contexte	12
> La mission	12
> La vision	12
> Les valeurs	12
> La clientèle	12
> Les champs d'activité	13
> L'organisation administrative	14
L'année en bref	17
Faits saillants	18
Résultats 2017-2018 Plan stratégique 2015-2019	23
Premier enjeu : Un secteur bioalimentaire dynamique	27
Deuxième enjeu : Une organisation accessible et performante	45
Résultats 2017-2018 Plan d'action de développement durable 2015-2020	51
Description des résultats 2017-2018	53
Liens entre les actions du Plan d'action de développement durable 2015-2020 du ministère et les objectifs ou les résultats visés par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	74
Déclaration de services aux citoyens	77
Utilisation des ressources et exigences législatives et gouvernementales	81
Utilisation des ressources	83
> Ressources financières	83
> Ressources humaines	86
> Ressources informationnelles	90
Exigences législatives et gouvernementales	93
Annexes	101
Lois administrées	102
Pour nous joindre	103
Organigramme	105

INTRODUCTION

AVIS AU LECTEUR

En mars 2018, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (que nous désignerons désormais, dans ce document, par l'acronyme *MAPAQ* ou la forme abrégée *le Ministère*) a procédé à la mise à jour du Plan stratégique 2015-2018.

En effet, l'ensemble des cibles de ce plan stratégique ont été prolongées pour ajouter l'année 2018-2019 aux résultats projetés. Cette prolongation permettra au Ministère de tenir compte des orientations de la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, dans la réflexion qu'il tiendra au cours du prochain cycle de planification stratégique.

Pour alléger la lecture du présent document, nous utiliserons le libellé *Plan stratégique 2015-2019* au lieu de *Plan stratégique 2015-2018 (prolongé jusqu'à l'année 2018-2019)*.

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du MAPAQ couvre l'exercice qui s'est déroulé du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01). Il présente un portrait des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2017-2018 et donne aux parlementaires ainsi qu'aux Québécoises et aux Québécois des renseignements concernant la performance du MAPAQ et l'atteinte de ses objectifs.

Ce rapport annuel de gestion se divise en six sections :

- la présentation du Ministère;
- « L'année en bref », qui constitue un survol des faits saillants de la dernière année;
- les résultats de l'année 2017-2018 relativement aux enjeux définis dans le Plan stratégique 2015-2019;
- les résultats de l'année 2017-2018 quant au Plan d'action de développement durable (PADD) 2015 2020;
- l'état des travaux ministériels liés à la révision de la Déclaration de services aux citoyens;
- la description de l'utilisation des ressources (financières, humaines et informationnelles) du Ministère de même que des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Ce document comprend par ailleurs, en annexe, la liste des lois dont l'administration est confiée, en tout ou en partie, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les coordonnées du Ministère ainsi que l'organigramme en vigueur au 31 mars 2018.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE



CONTEXTE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur englobe les activités de production agricole, de pêches et d'aquaculture commerciales ainsi que de transformation et de distribution des aliments, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). Le Ministère exerce une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. De plus, il est impliqué dans la formation collégiale spécialisée en agriculture et en agroalimentaire.

Pour ce faire, le MAPAQ peut compter sur le savoir-faire et la connaissance de plus de 1 500 employés issus de disciplines variées. Une proportion importante de son effectif travaille en région. Ainsi, plus de 55 % de son personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

La mission

La mission du Ministère est définie dans les termes suivants : « Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. »

La vision

Pour appuyer sa mission, le Ministère s'est donné comme vision d'être « une organisation reconnue pour son expertise, en appui aux entrepreneurs et à l'écoute des attentes des consommateurs et des citoyens ».

Les valeurs

Le Ministère privilégie des valeurs organisationnelles de collaboration, de transparence, de professionnalisme et d'équité.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- consommateurs;
- producteurs agricoles;
- pêcheurs commerciaux et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation;
- manipulateurs d'aliments et restaurateurs;
- fournisseurs de services à la production;
- étudiants du domaine bioalimentaire;
- instances locales et régionales impliquées dans le développement bioalimentaire, dont les municipalités.

Les champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce ses interventions par du soutien professionnel, de l'appui financier ou de l'encadrement législatif et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaa.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.qc.ca).

Les principales interventions du Ministère sont les suivantes :

Le soutien professionnel

- Services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture et de la transformation alimentaire;
- accompagnement de la relève;
- appui aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire;
- transfert technologique et aide à l'innovation;
- formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- soutien au développement des marchés intérieurs et extérieurs;
- accompagnement visant à favoriser le développement sectoriel;
- promotion de la sécurité des aliments et du bien-être animal, et veille en matière de santé publique et animale;
- veille économique et commerciale;
- relations fédérales-provinciales et politiques commerciales.

L'appui financier

- Aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de pêche et de transformation alimentaire;
- appui au financement des entreprises de pêche commerciale;
- aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité;
- aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement;
- appui à la recherche et à l'innovation;
- aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional;
- appui à la production biologique;
- appui au développement des marchés;
- soutien à la commercialisation et à la promotion des produits québécois;
- aide à l'amélioration de la santé animale;
- soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments;
- application du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);
- orientation des outils de gestion des risques (assurances et financement) et de soutien à la relève agricole administrés par La Financière agricole du Québec.

L'encadrement législatif et réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires;
- gestion de la délivrance des permis accordés aux établissements alimentaires et aquacoles ainsi qu'aux propriétaires ou aux gardiens de quinze chats ou chiens ou plus;
- instauration de mesures pour assurer la santé et le bien-être des animaux, et protection phytosanitaire des cultures;
- mise en œuvre de moyens pour permettre la traçabilité des animaux et des aliments;
- gestion de la délivrance des permis de transformation de produits marins et notion d'intérêt public;
- enregistrement des entreprises agricoles;
- responsabilité de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche de même que de la Loi sur les producteurs agricoles, dont les attributions relèvent principalement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- responsabilité de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, dont plusieurs attributions sont principalement dévolues à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- responsabilité de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, dont les attributions relèvent principalement du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.

L'organisation administrative

Pour remplir les différents volets de sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- Sous-ministériat à la formation bioalimentaire;
- Sous-ministériat au développement régional et au développement durable;
- Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments;
- Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires;
- Direction générale des services à la gestion;
- Secrétariat général et Direction de la coordination ministérielle.

Pour plus d'information, l'organigramme du Ministère se trouve en annexe.

L'ANNÉE EN BREF



FAITS SAILLANTS

Sommet sur l'alimentation

Le 17 novembre 2017, le Sommet sur l'alimentation a réuni plus de 200 personnes représentant les secteurs de la production agricole, des pêches, de la transformation alimentaire, de la distribution et de la restauration ainsi que les consommateurs, les organisations citoyennes et la société civile. Coprésidées par le premier ministre du Québec et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les discussions tenues à cette occasion ont servi à jeter les bases de la future politique bioalimentaire du Québec. Des défis, des cibles de croissance à l'horizon 2025 et des moyens de les atteindre ont été présentés par le gouvernement du Québec et ont obtenu un haut degré d'adhésion de la part des participants.

Soulignons que les échanges ayant eu lieu lors de rencontres avec des représentants de 11 filières ainsi que les opinions exprimées par des citoyennes et des citoyens de partout au Québec au moyen de la plateforme Web portant sur le Sommet ont également contribué à la définition de cette politique.

Partenariat canadien pour l'agriculture

Le 7 février 2018, le gouvernement du Québec a approuvé le Partenariat canadien pour l'agriculture : l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels. Cet accord vise à aider le secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels à croître, à innover et à prospérer. Il est composé d'initiatives stratégiques de même que de programmes de gestion des risques de l'entreprise.

En vertu de l'Accord bilatéral Canada-Québec, annoncé le 16 mars 2018, l'enveloppe budgétaire du Partenariat au Québec pour les initiatives stratégiques à frais partagés est de 293 millions de dollars, dont 40 % proviennent du gouvernement du Québec et 60 %, du gouvernement fédéral. Certaines modifications aux programmes de gestion des risques valoriseront l'équité des interventions entre les secteurs de production.

Le Partenariat, qui constitue un appui financier significatif envers le secteur agricole et agroalimentaire, se traduira, au cours de la période 2018-2023, par divers programmes à frais partagés axés sur des domaines prioritaires dont les suivants : les marchés et le commerce; la science, la recherche et l'innovation; la gestion des risques; la durabilité environnementale et les changements climatiques; l'agriculture à valeur ajoutée et la transformation alimentaire; la confiance du public.

Plan de soutien aux investissements en agriculture visant le bien-être animal et l'efficacité énergétique

Le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique, doté d'une enveloppe budgétaire initiale de 95 millions de dollars sur 5 ans, a été lancé le 3 novembre 2017. Destinée à soutenir les entreprises agricoles dans la mise en conformité avec les normes en matière de bien-être animal et l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations, l'aide consentie dans le cadre de ce plan de soutien se déploie selon trois volets :

- Appui aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique.
- Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique.
- Bonification de l'aide aux services-conseils en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique.

Le Plan de soutien a suscité un vif intérêt de la part des entreprises agricoles puisqu'à la fin de mars 2018, plus de 3 300 demandes d'admissibilité avaient été soumises pour un potentiel d'aide de 155 millions de dollars. Parmi les projets déposés, 43 % visent des objectifs liés tant au bien-être animal qu'à l'efficacité énergétique. Au 31 mars 2018, 26 entreprises avaient reçu une offre d'aide financière pour des investissements portant sur le bien-être animal ou l'efficacité énergétique, l'aide accordée totalisant 1,4 million de dollars. De plus, 194 634 \$ avaient été versés aux conseillers agricoles pour bonifier des services-conseils axés sur le bien-être animal ou l'efficacité énergétique.

Soutien aux entreprises agricoles affectées par des épisodes de grêle lors de la saison de culture 2017

Des épisodes de grêle exceptionnels ont affecté des entreprises agricoles lors de la saison de culture 2017, principalement dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des Laurentides et de la Montérégie. L'intensité des dommages subis a conduit à la mise en œuvre de l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'intervention Agri-relance, prévu à l'accord *Cultivons l'avenir 2* pour les catastrophes naturelles exceptionnelles.

Ainsi, 470 entreprises réparties dans 12 régions administratives du Québec ont bénéficié d'une compensation pour un montant total de 10,4 millions de dollars. Les productions de fruits et de petits fruits ont reçu la plus grande part (38 %) des indemnités. Les céréales, les grandes cultures et les cultures fourragères ont été les principales superficies touchées (59 % des superficies).

Négociation visant à moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain

L'année 2017-2018 a été marquée par la négociation visant à moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), laquelle comporte des enjeux importants pour le secteur bioalimentaire québécois, à savoir la protection des secteurs sous gestion de l'offre, le maintien de l'accès aux marchés pour les exportations québécoises et l'amélioration de la coopération réglementaire pour faciliter le passage à la frontière des produits exportés et importés.

Le Québec défend ardemment le système de gestion de l'offre lors des négociations d'accords commerciaux. À cette fin, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a participé à plusieurs cycles de négociations (Washington, Mexico et Montréal) pour appuyer l'industrie québécoise. Le gouvernement du Québec est également intervenu à de nombreuses reprises auprès du gouvernement fédéral afin de s'assurer du soutien de ce dernier au système de gestion de l'offre.

Développer l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales

Dans le cadre du Plan d'action pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales qui se terminait en 2017-2018, le MAPAQ a appuyé la réalisation de 508 projets pour un total de 51 millions de dollars. Ces projets ont généré des investissements de plus de 161 millions de dollars dans le secteur. Ils visent notamment à accroître la durabilité des méthodes de pêche de même que, pour les usines de transformation de produits de la mer et les entreprises aquacoles, à augmenter la productivité et à favoriser l'innovation dans le secteur.

Nouveaux profils axés sur la production biologique à l'Institut de technologie agroalimentaire

Afin de soutenir la croissance de l'offre de produits biologiques, l'Institut de technologie agroalimentaire a, depuis l'automne 2017, enrichi son offre de formation technique. Il propose aux étudiants du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole trois nouveaux profils axés sur les productions animales et végétales biologiques, soit la production laitière, la production porcine et avicole, la production bovine, ovine et caprine ainsi que les cultures végétales qui y sont associées.

Le programme Technologie de la production horticole et de l'environnement a également été bonifié par une augmentation du nombre d'heures d'enseignement en production végétale biologique. De plus, plusieurs activités de formation continue intégrant ce mode de production ont été ajoutées.

Utilisation judicieuse des pesticides en agriculture

Le gouvernement du Québec s'est engagé, dans son plan économique, à investir 14 millions de dollars additionnels, sur une période de 5 ans, pour favoriser les initiatives de réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides, notamment pour appuyer les entreprises agricoles dans la transition vers les nouvelles mesures réglementaires dans ce domaine. Au cours de la première année de cette initiative, en 2017-2018, près de 150 entreprises des secteurs des grandes cultures et de l'horticulture se sont engagées, pour une période de 3 ans, à participer à un projet pilote visant une réduction de 25 % des risques liés à l'utilisation des pesticides.

Transition vers le Programme intégré de santé animale du Québec

Pour entamer la transition vers le Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ), qui vise l'amélioration durable de la santé et du bien-être des cheptels, trois projets pilotes de sensibilisation et de prévention ont été entrepris à l'automne 2017. Les secteurs touchés sont ceux des petits ruminants, des bovins laitiers et des porcins. Dans le cadre de ces projets, des médecins vétérinaires ont effectué plus de 3 200 visites chez 2 194 éleveurs entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

RÉSULTATS 2017-2018

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2019



Le Plan stratégique 2015-2019 présente les engagements du Ministère à l'égard des citoyennes et des citoyens du Québec, et guidera ses actions jusqu'en 2019.

Ce plan stratégique a pour objectif de favoriser le développement durable du secteur bioalimentaire québécois et d'appuyer les grandes priorités gouvernementales. Il s'articule autour de deux enjeux et de trois orientations majeures.

Premier enjeu : Un secteur bioalimentaire dynamique

- **Orientation 1** : Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire
- **Orientation 2** : Soutenir un développement bioalimentaire responsable

Deuxième enjeu : Une organisation accessible et performante

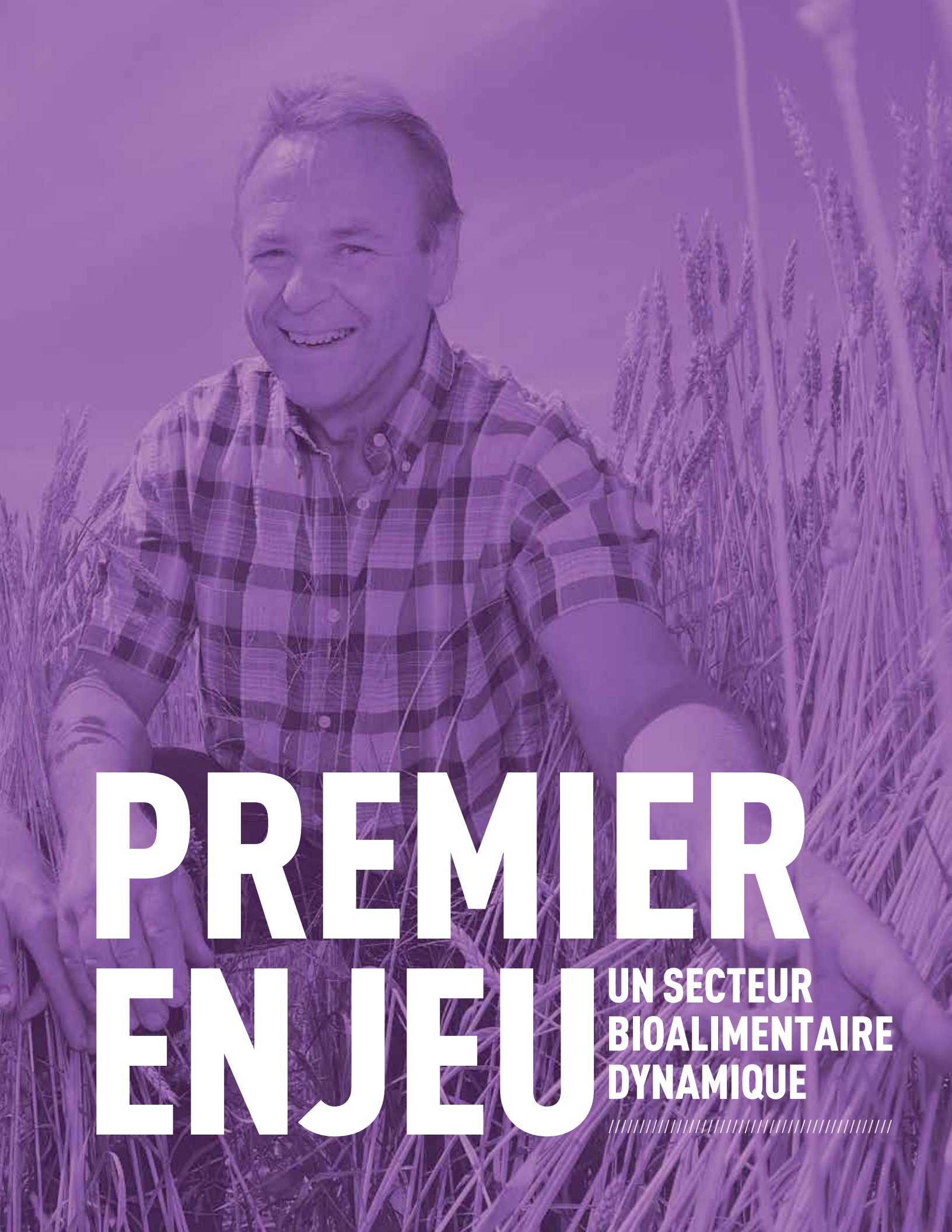
- **Orientation 3** : Renforcer la gouvernance organisationnelle

Le Plan stratégique est un outil de mobilisation pour tout le personnel du Ministère. Il contribue à mieux canaliser les efforts déployés en vue de relever les défis actuels et futurs du MAPAQ, du gouvernement du Québec et du secteur bioalimentaire québécois.

Cette section présente les résultats atteints pour l'exercice financier 2017-2018 par rapport aux cibles établies pour la période 2015-2019.

A man with a beard and short hair is smiling and looking towards the camera. He is wearing a light-colored t-shirt and is surrounded by tall, thin grass or reeds. The entire image has a purple overlay. A white rectangular box is positioned on the left side, containing the text 'DESCRIPTION DES RÉSULTATS' in purple, bold, uppercase letters. The text is underlined with a purple line.

DESCRIPTION DES RÉSULTATS



PREMIER ENJEU

UN SECTEUR
BIOALIMENTAIRE
DYNAMIQUE

////////////////////

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

////////////////////////////////////

L'élément déterminant de l'action du Ministère vise à mieux contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire québécois et à sa croissance durable. Outre la promotion des intérêts de ce secteur dans le cadre des négociations commerciales, dont la défense de la gestion de l'offre ainsi que l'orientation des travaux vers l'actualisation des outils de gestion des risques agricoles, le Ministère a choisi de déployer son intervention autour de trois axes prioritaires ciblant les entreprises, la relève et les potentiels régionaux.

AXE 1.1 COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER ET APPUYER LES ENTREPRISES ET LES FILIÈRES SECTORIELLES DU BIOALIMENTAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LEUR COMPÉTITIVITÉ ET DE LEUR PRODUCTIVITÉ

Contexte

L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires du Québec contribue à la compétitivité et à la productivité de leurs entreprises et en réduit les risques financiers. La diversité des services et le recours à une approche multidisciplinaire ont servi à l'amélioration de l'offre de services-conseils au cours des dernières années. Ainsi, les programmes d'aide du MAPAQ privilégient un accompagnement préalable sous forme de service-conseil pour qu'une entreprise puisse bénéficier d'une aide financière dans la réalisation de son plan d'action.

Les entreprises de transformation alimentaire québécoises évoluent dans un marché de plus en plus ouvert qui exige qu'elles soient toujours plus compétitives pour maintenir leur place et conquérir les marchés d'ici et d'ailleurs. Pour profiter des occasions d'affaires et croître, ces entreprises doivent adopter une vision stratégique et de meilleures pratiques d'affaires, ce qui leur permet d'améliorer leur accès aux marchés en croissance et de garantir la qualité de leurs produits. Par un accompagnement et un soutien financier, le MAPAQ aide les transformateurs alimentaires à mieux s'outiller pour pouvoir saisir ces occasions d'affaires, implanter un système qualité, obtenir une certification et investir dans le développement de leurs entreprises suivant un plan d'affaires précis.

Par ailleurs, un des défis visant à favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire consiste à réunir les conditions permettant un développement stratégique à travers l'ensemble des maillons d'une même filière, de la terre ou de la mer à la table du consommateur en passant par la transformation et la distribution. Le Ministère appuie la définition d'une vision stratégique du développement d'une filière par l'établissement de diagnostics sectoriels. Certains de ces diagnostics sont des monographies qui appuieront les évaluations quinquennales des plans conjoints prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M 35.1).

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux de rayonnement des services-conseils agricoles et agroalimentaires	Passer de 32 % à 42 % des entreprises agricoles ayant recours aux services-conseils au 31 mars 2018 (44 % pour 2018-2019)	34 %	43,9 %	50,2 %

Depuis le 1^{er} avril 2015, 13 993 entreprises agricoles ont bénéficié du Programme services-conseils, ce qui représente un taux de rayonnement de 50,2 % des entreprises enregistrées au MAPAQ.

La cible finale de 44 %, fixée pour le 31 mars 2019, a donc été atteinte cette année.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Proportion des entreprises de transformation alimentaire appuyées dans leurs projets de développement stratégique	11 % des entreprises visées appuyées chaque année au cours de la période 2015-2018 (11 % pour 2018-2019)	Non disponible	11,4 %	10,9 %

Pour la période 2017-2018, 201 entreprises de transformation alimentaire, soit 10,9 % des 1 840 entreprises de ce type au Québec, ont reçu l'appui du Ministère pour des projets de développement stratégique :

- 73 entreprises ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du programme Levier pour des projets de développement stratégique ou l'implantation d'un système qualité;
- 4 entreprises de transformation de produits marins ont été financées pour des projets ayant pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire dérivée de la production;
- 124 entreprises de transformation ont été accompagnées par des conseillers régionaux.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Pourcentage des filières sectorielles couvertes par des diagnostics réalisés et rendus disponibles	Passer de 31 % en 2015 à 100 % des filières sectorielles visées au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	45 %	65 %	92 %

Au 31 mars 2018, 92 % des filières sectorielles visées étaient couvertes par des portraits-diagnostics. Ce résultat correspond à 24 portraits-diagnostics établis sur un potentiel de 26 planifiés pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2019.

En 2017-2018, 7 portraits-diagnostics sectoriels ont été réalisés :

- Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie caprine au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la poulette au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de la canneberge au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel des légumes frais au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel des légumes de serre au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de l'apiculture au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie des plantes fourragères au Québec.

OBJECTIF : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DISTINCTIFS À VALEUR AJOUTÉE

Contexte

Compte tenu de la concurrence intense qui est livrée pour les produits de masse, les entreprises bioalimentaires québécoises pourront tirer leur épingle du jeu dans la mesure où elles sauront distinguer leurs produits sur les marchés. Le Ministère continue de soutenir les initiatives des entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent développer des produits et des procédés innovants ainsi que des produits distinctifs à valeur ajoutée, particulièrement des aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Les appellations réservées et les termes valorisants représentent un autre moyen pour ces entreprises de distinguer et de valoriser leurs produits par leur origine ou encore leur méthode de production ou de transformation.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'entreprises appuyées pour le développement de produits distinctifs	Passer de 170 en 2015 à 255 entreprises appuyées au 31 mars 2018 (255 pour 2018-2019)	187 entreprises	207 entreprises	233 entreprises

En 2017-2018, 26 entreprises ont été appuyées pour le développement de produits distinctifs, portant le total à 233 entreprises soutenues depuis le 1^{er} avril 2015.

De ces 26 entreprises soutenues, 14 ont été financées dans le cadre du programme Innov'Action agroalimentaire pour des projets d'innovation de produits et de procédés. De plus, 12 entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture ont obtenu une aide financière pour le développement de produits et de procédés innovants. Cet appui financier a été offert par l'entremise du programme Innover.

OBJECTIF : STIMULER L'INNOVATION COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte

Le Ministère joue un rôle d'influence dans l'établissement d'une culture d'innovation chez les entreprises bioalimentaires. Ainsi, il continue de soutenir financièrement les travaux nécessaires pour amener les résultats de la recherche à un niveau qui permettra à ces entreprises de les intégrer dans leurs pratiques. En outre, les projets de recherche qui reçoivent un appui de l'industrie seront davantage valorisés compte tenu de leurs plus grandes chances de se solder par une application concrète : la commercialisation d'un nouveau produit alimentaire, l'implantation d'une nouvelle technologie ou encore l'adoption de pratiques innovantes en matière de culture ou d'élevage au sein des entreprises. Le Ministère soutient aussi des activités de diffusion et de transfert des connaissances pour favoriser leur accessibilité auprès des utilisateurs que sont les entrepreneurs et leurs conseillers.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Part des budgets des activités de recherche et d'innovation provenant de l'industrie	Passer de 12 % à 14 % du financement au 31 mars 2018 (14 % pour 2018-2019)	13 %	13,5 %	15 %

En 2017-2018, le MAPAQ a poursuivi son soutien à la recherche et à l'innovation par ses programmes d'aide ainsi que par le financement de centres de recherche et d'expertise dans le secteur bioalimentaire. La contribution de l'industrie au financement d'activités de recherche et d'innovation soutenues par le Ministère est passée, depuis le 1^{er} avril 2015, de 12 % à 15 % de la valeur totale des budgets consacrés aux différents projets et centres. Le Ministère a donc dépassé la cible finale qu'il s'était fixée pour le 31 mars 2019.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux d'augmentation du nombre de participants aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire	10 % d'augmentation sur trois ans (10 % d'augmentation sur quatre ans pour 2018-2019)	5,4 % d'augmentation	7,3 % d'augmentation	7 % de diminution

En 2017-2018, le MAPAQ a poursuivi son appui aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire. Les thèmes abordés étaient très diversifiés, soit, entre autres, les bovins laitiers, la santé des sols et la transformation des algues. Ces activités ont notamment été organisées par différents partenaires régionaux avec l'implication des directions régionales du Ministère. Des organismes soutenus par celui-ci, tels que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec (Merinov), ont également été très actifs dans l'organisation de ces activités. De nombreux projets d'innovation technologique sont toujours en cours dans différentes régions du Québec. Le niveau d'avancement de ces projets n'était cependant pas suffisant pour que leurs résultats soient diffusés, ce qui pourrait expliquer la baisse de participation à ce type d'activités de 7 % en 2017-2018 en comparaison de l'année de référence 2014-2015.

OBJECTIF : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES QUÉBÉCOISES RÉPONDANT À LA DEMANDE CROISSANTE DES MARCHÉS PORTEURS

Contexte

L'accroissement des achats d'aliments et de boissons d'origine québécoise sur les marchés intérieurs et extérieurs revêt une importance capitale pour stimuler le dynamisme et le développement de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire québécoise. Ainsi, le Ministère poursuit ses interventions auprès des entreprises bioalimentaires d'ici pour que leurs produits soient davantage présents sur les marchés en croissance situés au Québec, au Canada ou en dehors de nos frontières. Ces entreprises sont appuyées dans la commercialisation de leurs produits sur les différents marchés, notamment par un accompagnement et un soutien financier, la création d'occasions d'affaires auprès d'acheteurs professionnels et l'organisation de missions exploratoires.

Pour les marchés hors Québec, le Ministère soutient en priorité une nouvelle clientèle qui n'a pas encore profité de son expertise ni de son réseau d'attachés commerciaux à l'étranger.

Pour les marchés intérieurs, le Ministère appuie les initiatives qui ont pour objectif de faciliter l'accès des aliments du Québec dans l'ensemble des réseaux de distribution alimentaire (hôtellerie, restauration et institutions [HRI], et commerce de détail) et de renforcer les partenariats régionaux dans la mise en valeur des produits locaux. Par ailleurs, les modes de mise en marché de proximité s'avèrent un levier de développement intéressant pour favoriser l'achat local. Ils sont développés en complément des autres réseaux de distribution alimentaire. Toutes ces initiatives répondent au besoin croissant des consommateurs d'acheter des produits alimentaires locaux et représentent des occasions d'affaires favorables pour les producteurs et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018	MOYENNE 2015-2018
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance	Passer de 450 en 2015 à une moyenne de 525 entreprises soutenues annuellement au 31 mars 2018 (535 pour la moyenne 2015-2019)	549 entreprises	673 entreprises	741 entreprises	654 entreprises

En 2017-2018, le Ministère a soutenu 741 entreprises dans leurs activités de commercialisation sur les marchés du Québec et de l'étranger, ce qui représente 68 entreprises de plus que l'année précédente.

Ainsi, il a tenu 53 activités impliquant 326 entreprises uniques. Réparties majoritairement sur les territoires de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie, ces activités regroupent les missions commerciales, exploratoires et de validation de produits, les accueils d'acheteurs, les formations ainsi que la promotion. De plus, 56 entreprises ont été soutenues financièrement par le programme Exportateurs de classe mondiale, dont l'administration a été confiée au Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada. Enfin, un soutien financier du MAPAQ accordé à des organismes du milieu a permis d'accompagner 86 entreprises dans leurs démarches de commercialisation.

Le Ministère s'est aussi engagé à soutenir les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture dans leurs démarches d'exportation, plus particulièrement dans les foires commerciales internationales. En 2017-2018, 16 entreprises ont participé à des activités commerciales sur le plan international, soit à titre de visiteurs ou d'exposants. Ces activités se sont tenues en Chine, aux États-Unis et en Europe.

Enfin, 257 producteurs et agrotransformateurs ont profité d'un appui financier du programme Proximité et d'un soutien dans leurs démarches d'accès aux marchés locaux.

Ces résultats ont permis d'enregistrer une moyenne de 654 entreprises soutenues pour la période 2015-2018.

AXE 1.2 ENTREPRENEURIAT ET MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF : FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELÈVE ENTREPRENEURIALE

Contexte

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs et investisseurs. Le Ministère poursuit ses efforts visant à faciliter le démarrage ou le transfert d'entreprises dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la transformation alimentaire. Il accompagne les jeunes entrepreneurs agricoles dans leur projet d'établissement et assure également un suivi personnalisé pendant les cinq premières années d'activité de l'entreprise. Cet accompagnement complète le soutien offert par La Financière agricole du Québec et les mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT ANNUEL 2016-2017	RÉSULTAT ANNUEL 2017-2018
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur bioalimentaire	Pour l'agriculture Passer de 155 en 2015 à 240 entrepreneurs accompagnés annuellement au 31 mars 2018 (400 pour 2018-2019)	220 entrepreneurs	227 entrepreneurs	297 entrepreneurs
	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
	Pour la pêche (capture) et la transformation Passer de 8 en 2015 à 39 entrepreneurs appuyés financièrement au 31 mars 2018 (47 pour 2018-2019)	21 entrepreneurs	36 entrepreneurs	46 entrepreneurs

Pour l'agriculture

En 2017-2018, le Ministère a accompagné 297 entrepreneurs agricoles dans leurs démarches. La hausse du nombre d'entrepreneurs suivis par des conseillers en relève témoigne du besoin d'accompagnement des jeunes qui souhaitent se lancer en agriculture ou qui sont tout récemment établis. La mobilisation des équipes régionales permet ainsi de mieux desservir la relève agricole en orientant les jeunes entrepreneurs vers les programmes, les ressources et les outils qui favorisent leur établissement.

La collaboration entretenue par le Ministère avec La Financière agricole du Québec et ses autres partenaires pour simplifier les échanges et faciliter les démarches des jeunes intéressés à démarrer ou à reprendre une entreprise agricole se maintient à un bon rythme.

- La réussite d'un établissement dans un marché en constante évolution revêt plusieurs aspects : organisationnel, personnel, financier et relationnel. Un accompagnement personnalisé est essentiel pour augmenter les chances de succès de cet établissement.
- L'offre de services des conseillers en relève du MAPAQ, axée sur l'accompagnement et le suivi des jeunes qui souhaitent s'établir en agriculture, est de plus en plus connue par le milieu. Par exemple, les conseillers des réseaux Agriconseils, les personnes-ressources de l'Institut de technologie agroalimentaire et les agents de développement des municipalités régionales de comté dirigent les promoteurs de projets vers ces conseillers.
- Le regroupement de l'offre de services en six territoires a des effets structurants sur la capacité des conseillers à accompagner les jeunes promoteurs de projets et à bien les diriger.

Pour la pêche (capture) et la transformation

En 2017-2018, le Ministère a appuyé 10 entrepreneurs de moins de 40 ans dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur de la pêche (capture) par l'entremise du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture. Bien que ce résultat soit inférieur à ceux des années précédentes, la relève demeure un enjeu important pour ce secteur, notamment en raison du vieillissement des exploitants d'entreprises de pêche au Québec. Au cours des dernières années, le programme a permis de soutenir l'établissement de 170 jeunes dans le secteur de la capture, qui compte près de 1 000 pêcheurs.

Pour la transformation alimentaire, 3 demandes d'aide financière ont été reçues en 2017-2018, mais aucun octroi lié à la planification de la relève entrepreneuriale n'a été accordé. Le programme Levier s'est terminé le 31 mars 2018.

OBJECTIF : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITÉ QUI RÉPOND AUX BESOINS DU MARCHÉ

Contexte

Dans un contexte où sévit une rareté de main-d'œuvre, le secteur bioalimentaire doit se montrer particulièrement attrayant, ce qui constitue un défi commun à l'ensemble des acteurs du milieu. La compétitivité du secteur bioalimentaire nécessite que les entrepreneurs et la main-d'œuvre soient qualifiés pour être en mesure de relever les défis de demain. Ainsi, l'Institut de technologie agroalimentaire doit s'assurer d'offrir une formation initiale qui réponde aux besoins des entreprises et corresponde à la réalité du milieu. De plus, une évaluation annuelle du taux de placement des diplômés permet de s'assurer que l'offre de formation est liée aux besoins des entreprises et que les finissants travaillent dans leur domaine d'études.

Pour rehausser la productivité des entreprises bioalimentaires, les connaissances des producteurs, des transformateurs et de la main-d'œuvre doivent être à jour et correspondre à des tendances en constante évolution. Par conséquent, l'offre de formation continue des campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe couvre une grande variété de sujets liés aux problématiques et aux tendances actuelles des domaines agricole, horticole, équin et alimentaire.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Pourcentage des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) occupant un emploi dans leur domaine d'études	Passer de 92,5 % en 2014 à 96 % au 31 décembre 2018 (96 % pour 2018-2019)	91,2 %	95,3 %	Non disponible

Par les années passées, les données utilisées provenaient de la *Relance des sortants des programmes de formation technique*, un document publié annuellement par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Étant donné que le SRAM ne produit plus ce document, les données proviendront dorénavant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Les résultats de la prochaine enquête (promotion 2016-2017) seront disponibles en 2019.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux d'accroissement du nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	20 % d'accroissement du nombre d'inscriptions annuelles de juin 2015 à juin 2018 (20 % pour juin 2019)	16 % d'accroissement	1 % de diminution	1 % de diminution

Les résultats de 2017-2018 s'inscrivent dans une perspective similaire à celles des années antérieures. Le nombre d'inscriptions, soit 1 998, demeure légèrement inférieur à celui de 2015, qui était de 2 024. Une offre de formation restreinte, l'annulation d'un nombre important de formations, une équipe en reconstruction de même qu'une offre et une présence accrues des autres maisons d'enseignement offrant la formation continue dans les secteurs agricole, horticole et équin expliquent ce résultat.

AXE 1.3 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

OBJECTIF : IMPLIQUER LES ACTEURS RÉGIONAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte

Chaque territoire du Québec ou municipalité régionale de comté (MRC) possède des caractéristiques qui lui sont propres et des enjeux de développement multiples. Les perspectives qu'offre le secteur bioalimentaire dans l'essor économique des territoires sont importantes et distinctes. Le Ministère continue d'accompagner les différents acteurs locaux pour que l'effet de levier des potentiels bioalimentaires soit mis en lumière et qu'il soit intégré dans les stratégies en matière de croissance économique ainsi que de vitalité et d'occupation du territoire des régions.

Le Ministère continue également de soutenir l'élaboration de même que la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA). Ceux-ci permettent de déterminer et de mettre en valeur les potentiels agricoles des MRC et les aident à reconnaître l'importance de la préservation du territoire agricole. Rappelons que la zone agricole, qui ne représente que 4 % de la superficie du Québec, est une ressource limitée. À la suite de l'élaboration d'un PDZA, les MRC peuvent bonifier leur planification territoriale, notamment pour assurer une meilleure cohabitation des usages agricoles et des usages non agricoles.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Proportion des MRC qui participent à un projet qui met en valeur un potentiel bioalimentaire	Passer de 14 % en 2015 à 30 % des MRC au 31 mars 2018 (35 % pour 2018-2019)	19 %	32 %	50 %

Au 31 mars 2018, 50 % des organisations, soit 51 organisations qui détiennent les pouvoirs dévolus aux MRC, avaient commencé l'élaboration d'au moins une action de leur PDZA. La cible finale de 35 %, fixée pour le 31 mars 2019, a donc été atteinte cette année.

Les actions font partie de divers types de projets en cours, par exemple :

- créer un événement d'ampleur régionale visant la valorisation de l'industrie agroalimentaire;
- augmenter la disponibilité et la visibilité des produits locaux dans les restaurants, les lieux touristiques et les épiceries;
- promouvoir le sarrasin comme produit identitaire de la MRC;
- évaluer les répercussions de l'agriculture sur la qualité des cours d'eau et des plans d'eau;
- dresser un inventaire des terres en friche.

ORIENTATION 2

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE RESPONSABLE

La pérennité du développement du secteur bioalimentaire est tributaire de la prise en compte des attentes des consommateurs et des citoyens à son égard. Sans cette prise en compte, ce secteur s'expose à des problématiques sur le plan de l'acceptabilité sociale. De plus en plus, les approches gagnantes militent en faveur d'une plus grande responsabilisation des entreprises pour qu'elles s'engagent au regard des enjeux sociaux et qu'elles fassent des choix éthiques dans leurs modes de production et de commercialisation. À ce chapitre, le Ministère a choisi d'accorder la priorité à trois axes ciblant le consommateur, la santé et le bien-être des animaux ainsi que le respect de l'environnement. En complément, d'autres éléments sont pris en compte dans le Plan d'action de développement durable 2015-2020, notamment au sujet des gaz à effet de serre et des changements climatiques.

AXE 2.1 CONFIANCE DU CONSOMMATEUR

OBJECTIF : ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES ET LE MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Contexte

La sécurité des aliments est une préoccupation des consommateurs et revêt une importance capitale pour le Ministère. La responsabilité de la maîtrise des risques sanitaires incombe à tous les intervenants du secteur bioalimentaire, y compris les consommateurs. Les actions du Ministère en matière d'inspection et de surveillance visent à favoriser une gestion responsable des risques. Le Ministère s'assure du maintien de la salubrité des aliments dans les entreprises en les responsabilisant à l'égard de la maîtrise des risques sanitaires liés à leurs activités. De plus, il exerce une surveillance soutenue auprès des établissements alimentaires où des manquements sont constatés de façon répétitive.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Taux des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	Plus de 95 % chaque année au cours de la période 2015-2018 (plus de 95 % pour 2018-2019)	96 %	96 %	96 %

En 2017-2018, 96 % des établissements alimentaires maîtrisaient leurs risques sanitaires, un résultat légèrement supérieur à la cible annuelle établie et stable comparativement aux résultats des années antérieures. Le maintien de ce résultat découle de l'ensemble des activités d'inspection liées à la salubrité des aliments et à la responsabilisation des entreprises à l'égard des risques sanitaires.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Taux de conformité, dans un délai de 12 mois, des établissements alimentaires qui ne maîtrisent pas les risques sanitaires	Taux annuel moyen de conformité de plus de 55 % des établissements au 31 mars 2018 (plus de 55 % pour 2018-2019)	58,7 %	57,2 %	58,6 %

Les établissements alimentaires qui ne maîtrisaient pas leurs risques sanitaires ont été reconnus comme présentant un niveau de risque supérieur. En 2017-2018, 58,6 % ont rétabli la situation dans un délai de 12 mois. Ils ont ainsi amélioré leur maîtrise de ces risques, protégeant mieux les consommateurs par le fait même. Ce résultat est relativement stable au cours des années et dénote un effort constant des établissements alimentaires à maîtriser les risques sanitaires.

OBJECTIF : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ALIMENTS POUR ÉCLAIRER LE CONSOMMATEUR DANS SES CHOIX

Contexte

Le Ministère est d'avis que les consommateurs ont droit à une information juste et transparente en ce qui a trait aux aliments. Outre les prix, ils sont intéressés par la provenance et l'authenticité des produits, leur valeur nutritive et leurs effets sur la santé de même que la qualité, la composition et les méthodes de production ou de préparation des aliments qu'ils achètent. Plusieurs documents d'information se trouvent sur le site Web du MAPAQ et des ajouts y sont faits régulièrement. Les différents outils de promotion du Ministère (ex. : bandeau Internet, Twitter) peuvent contribuer à augmenter la visibilité de ces documents et le nombre de téléchargements par des consommateurs québécois. Le Ministère voit à faciliter l'accès à cette information sur les aliments pour une plus grande transparence.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux d'accroissement de la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du MAPAQ	10 % d'accroissement sur trois ans du nombre de visites uniques des pages Web destinées aux consommateurs (200 % d'accroissement sur quatre ans pour 2018-2019)	5,5 % d'accroissement	175 % d'accroissement	375 % d'accroissement

En 2017-2018, la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du Ministère s'est accrue de 375 %, ce qui équivaut à 42 571 visites uniques, par rapport à la situation de départ au 1^{er} avril 2015, qui était de 8 961 visites uniques. Ce résultat dépasse largement la cible finale fixée pour le 31 mars 2019. En effet, en plus des différents outils de promotion accessibles gratuitement (ex. : bandeau Internet, Twitter), le Ministère a été plus actif sur les réseaux sociaux afin de rejoindre un plus grand nombre de consommateurs. Le résultat s'explique également par la grande popularité du questionnaire sur le gaspillage alimentaire, accessible à partir du site Web du MAPAQ. Ce questionnaire permet d'établir un profil de consommateur et de donner aux citoyens des conseils pour éviter ou limiter le gaspillage alimentaire.

AXE 2.2 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES RECOMMANDÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Contexte

Les enjeux en matière de santé animale touchent directement la santé humaine, ces deux aspects étant en constante interaction. Les menaces continues concernant le statut sanitaire des élevages par rapport aux situations sanitaires émergentes nécessitent que des outils adaptés à la réalité actuelle soient élaborés pour assurer une pérennité et une stabilité économique du secteur d'élevage touché.

Le secteur bioalimentaire doit être conscient de cette réalité et adopter les pratiques recommandées dans ce domaine. À ce chapitre, par la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux (SQSBEA), le Ministère met en œuvre, en concertation avec ses partenaires, des recommandations tirées du cadre d'intervention 2015-2020. Ces dernières portent notamment sur la vigilance, la prévention et le contrôle relatifs aux maladies animales et zoonotiques ainsi qu'une campagne de responsabilisation à l'égard d'un traitement adéquat des animaux.

Par ailleurs, les exigences liées au commerce de même que les préoccupations des consommateurs relatives à la façon dont sont produits les aliments sont grandissantes en ce qui a trait au bien-être des animaux. À cet égard, par sa législation, le MAPAQ vise à améliorer la situation juridique de l'animal et à mieux encadrer l'application des règles qui assurent une protection adéquate des animaux domestiques et de certains animaux sauvages.

Le Ministère contribue également à la protection de la santé publique et de la santé des animaux grâce aux activités de surveillance des maladies animales menées dans ses laboratoires d'expertise en santé animale. En appuyant les diagnostics cliniques des médecins vétérinaires praticiens, ces activités leur permettent d'effectuer des interventions appropriées à la ferme en plus de favoriser l'établissement de recommandations pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé animale.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux d'accroissement du nombre d'activités favorisant l'adoption de bonnes pratiques pour la prévention et le contrôle des maladies des animaux d'élevage	50 % d'accroissement du nombre d'activités sur trois ans (taux annuel moyen d'accroissement de plus de 150 % des activités pour la période 2015-2019)	27 % d'accroissement	392 % d'accroissement	337 % d'accroissement

Depuis le 1^{er} avril 2015, une hausse de 337 % du nombre d'activités concernant la santé animale a été constatée, pour un total de 393 activités. Cette hausse est en grande partie liée au nombre d'activités financées par le Ministère par l'entremise de l'entente fédérale-provinciale *Cultivons l'avenir 2* (CA2), qui s'élève à 359. Elle peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont une meilleure connaissance chez les producteurs des possibilités offertes par le Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux (encadré par CA2) et la reconnaissance de l'importance d'en profiter avant la fin de celui-ci. Notamment, plusieurs producteurs laitiers ont profité de ce programme pour répondre aux conditions en matière de traçabilité de ProAction®. Cette initiative des Producteurs laitiers du Canada, administrée au Québec par les Producteurs de lait du Québec, est une exigence de certification obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2017. Cette certification comporte six volets dont l'un concerne la traçabilité. De plus, comme l'année précédente, plusieurs activités ont été menées en matière de prévention et de contrôle de la bactérie *Salmonella* Dublin. De nombreux outils aidant à améliorer la santé, la biosécurité et la traçabilité ont également été développés grâce au programme, par exemple :

- des sessions de formation portant sur la santé, la biosécurité, la salubrité et la traçabilité, auxquelles ont participé 2 058 éleveurs;
- des outils visant le dépistage de maladies chez l'abeille;
- une trousse de biosécurité concernant le secteur des bovins laitiers;
- un programme de formation en matière de biosécurité pour le transport des porcs;
- des outils en accord avec les pratiques recommandées en matière de santé ovine, de biosécurité, de traçabilité et de salubrité.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Initiatives mises en place par les secteurs pour la mise en œuvre et l'application des codes de pratiques en bien-être animal	Mise en place de quatre nouvelles initiatives par les secteurs visés au 31 mars 2018 (4 nouvelles initiatives visées au 31 mars 2019)	2 nouvelles initiatives	3 nouvelles initiatives	4 nouvelles initiatives

Au cours de l'année 2017-2018, une nouvelle initiative en matière de bien-être animal a été mise en œuvre, pour un total de quatre depuis le 1^{er} avril 2015. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2017, les producteurs laitiers canadiens doivent tenir des registres additionnels sur le bien-être de leurs animaux à la ferme dans le cadre de ProAction®. Ce programme de certification obligatoire comporte six volets, dont l'un concerne le bien-être animal. C'est donc dire que la cible fixée pour le 31 mars 2019 a été atteinte.

AXE 2.3 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : SOUTENIR L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Contexte

Pour aider les exploitations agricoles à relever les défis liés à la préservation des ressources, le Ministère fait de l'agroenvironnement une de ses priorités d'action et vise particulièrement à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, le Ministère valorise l'adoption de pratiques qui visent la réduction des risques liés à l'usage des pesticides. De plus, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, il poursuit le soutien financier accordé aux entreprises agricoles qui souhaitent obtenir des services-conseils en la matière.

Pour ce qui est de la santé des sols agricoles québécois, une partie grandissante des superficies cultivées est susceptible de présenter des problèmes de dégradation ayant des effets négatifs tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. L'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé des sols constitue donc un élément incontournable de la durabilité et de la rentabilité des entreprises agricoles.

En ce qui a trait aux activités de pêche, le Ministère soutient les différentes démarches de l'industrie relativement à l'écocertification des poissons et fruits de mer québécois. En effet, l'écocertification assure aux consommateurs que les produits achetés sont capturés ou élevés dans des conditions qui satisfont aux critères de durabilité des ressources halieutiques et qui limitent les impacts environnementaux.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides	10 % d'augmentation de l'indice au 31 mars 2018 par rapport à l'année de référence de 2012 (10 % d'augmentation au 31 mars 2019)	S. O.	S. O.	S. O.

Le taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides est mesuré à l'aide d'un sondage mené à la grandeur du Québec. Le premier sondage de ce type a eu lieu en 2012-2013. Aucun sondage n'était prévu en 2015-2016 ni en 2016-2017. Un sondage a toutefois été effectué à la fin de l'automne 2017. L'analyse des données qu'il a permis de recueillir est en cours.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques en lien avec l'indice	Passer de 1 600 à 3 300 entreprises au 31 mars 2018 (3 750 au 31 mars 2019)	2 755 entreprises	3 714 ¹ entreprises	4 499 entreprises

En 2017-2018, 785 nouvelles entreprises agricoles ont bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en lien avec l'implantation de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides, ce qui a porté le total à 4 499 entreprises agricoles accompagnées depuis le 1^{er} avril 2015. De fait, la cible finale établie pour 2019 a été dépassée, en partie en raison de la bonification de 15 % des services-conseils en agroenvironnement pour la thématique de la réduction des risques liés aux pesticides.

¹ Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2016-2017*.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux d'accroissement du nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols	65 % d'accroissement du nombre d'entreprises accompagnées sur trois ans (67 % d'accroissement sur quatre ans)	41 % d'accroissement	63 % d'accroissement	75 % d'accroissement

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2018, 6 625 entreprises agricoles ont bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en matière de santé et de conservation des sols. Cela correspond à une augmentation de 75 % par rapport à la situation de départ, qui était de 3 790 entreprises accompagnées. La cible finale de 67 %, établie pour le 31 mars 2019, a été dépassée, confirmant l'intérêt des entreprises agricoles pour l'accompagnement et le suivi au regard des pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Pourcentage du volume des poissons et fruits de mer québécois écocertifiés	Passer de 52 % en 2015 à 65 % du volume au 31 mars 2018 (65 % au 31 mars 2019)	52 %	52 %	52 %

En 2017-2018, 52 % du volume des poissons et fruits de mer québécois était écocertifié. Les espèces écocertifiées sont la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent, le crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent, le homard des Îles-de-la-Madeleine et celui de la Gaspésie. Le processus d'écocertification est toujours en cours pour le flétan du Groenland, le crabe des neiges de la Côte-Nord et le flétan de l'Atlantique. Le retard s'explique, entre autres, par des délais dans les différentes étapes de ce processus.

OBJECTIF : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

Contexte

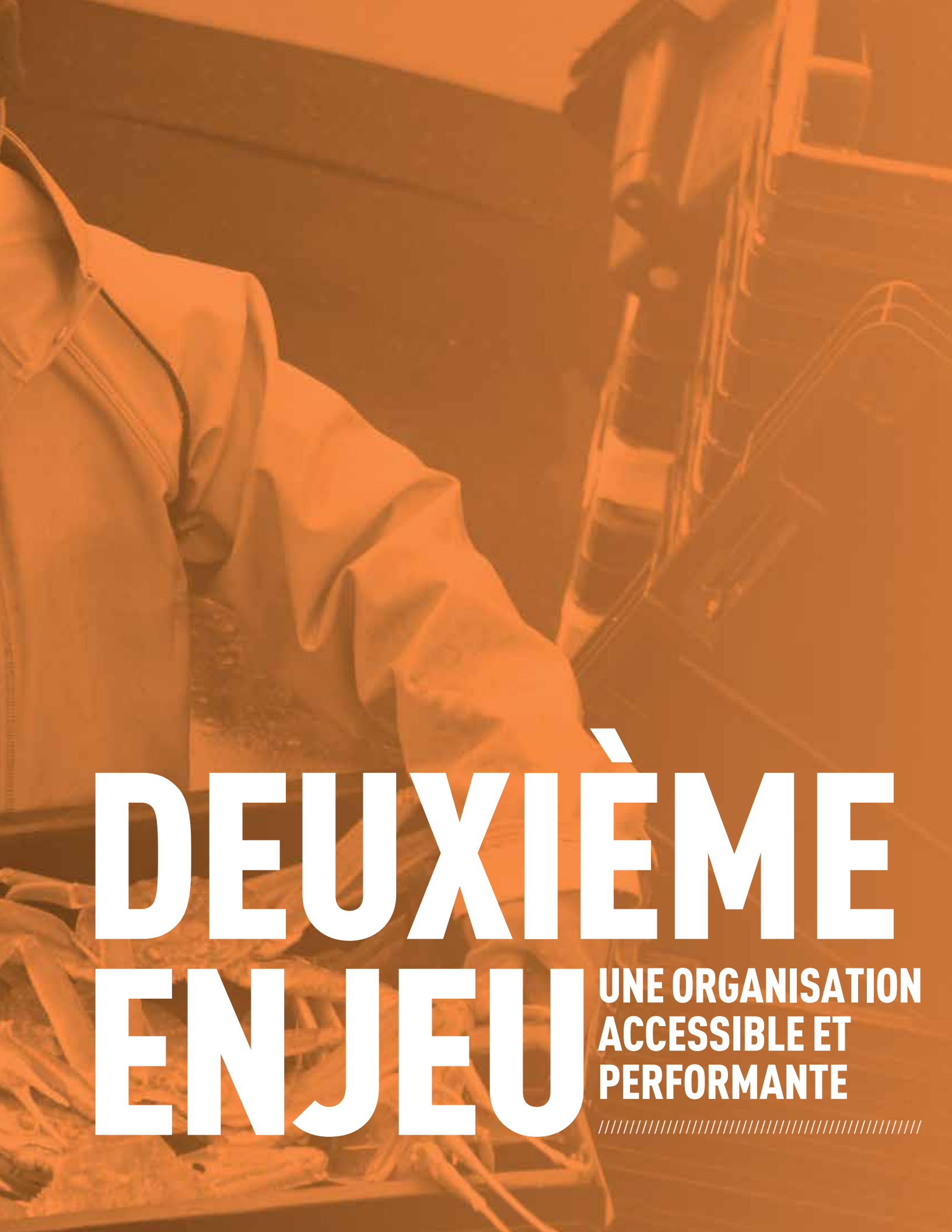
Dans un contexte où le Québec doit favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de pesticides de synthèse, la production biologique représente un mode responsable à privilégier pour protéger l'environnement et la santé. C'est une des raisons pour lesquelles le Ministère s'est donné comme objectif de stimuler le développement de la production biologique au Québec. De plus, cet objectif contribue à une offre de produits du Québec distinctifs, à valeur ajoutée et de plus en plus demandés par les consommateurs. Les différentes mesures de la Stratégie de croissance du secteur biologique permettent notamment de financer des projets structurants visant à développer ce secteur au fort potentiel.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux de croissance de la production biologique	10 % d'augmentation du nombre d'unités dans chacune des productions végétales certifiées biologiques au 31 mars 2018 [40 % d'augmentation de la superficie en production végétale certifiée biologique et 75 % d'augmentation de la superficie en culture abritée certifiée biologique au 31 mars 2019]	Culture en champ : Augmentation de 2,8 % du nombre d'hectares Culture en serre : Diminution de 12,3 % du nombre de mètres carrés	Culture en champ : Augmentation de 36 % du nombre d'hectares Culture en serre : Augmentation de 59 % du nombre de mètres carrés	Culture en champ : Augmentation de 61,6 % du nombre d'hectares Culture en serre : Augmentation de 80,2 % du nombre de mètres carrés
	10 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques au 31 mars 2018 [5 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques au 31 mars 2019]	Diminution de 4,6 % du nombre d'entreprises	Augmentation de 2,9 % du nombre d'entreprises	Augmentation de 29,9 % du nombre d'entreprises
	55 % d'augmentation du nombre d'entailles certifiées biologiques en production acéricole au 31 mars 2018 [90 % d'augmentation du nombre d'entailles certifiées biologiques en production acéricole au 31 mars 2019]	Augmentation de 37,9 % du nombre d'entailles	Augmentation de 59 % du nombre d'entailles	Augmentation de 94,8 % du nombre d'entailles

En 2017-2018, le nombre d'unités de production biologique a évolué de la façon suivante :

- une croissance de 61,6 % pour la production biologique en champ, soit 30 608 hectares de plus qu'en 2014, pour un total de 80 299 hectares;
- une croissance de 80,2 % de la culture biologique abritée (serre), soit 182 600 mètres carrés de plus qu'en 2014, pour un total de 410 410 mètres carrés;
- une croissance de 29,9 % du nombre d'entreprises de production animale biologique, soit 52 entreprises de plus qu'en 2014, pour un total de 226 entreprises de ce genre;
- une croissance de 94,8 % du nombre d'entailles en production biologique, qui est passé de près de 7 millions en 2014 à près de 13,4 millions en 2017, ce qui représente une augmentation de plus de 6,5 millions d'entailles.





DEUXIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION
ACCESSIBLE ET
PERFORMANTE

////////////////////////////////////

ORIENTATION 3

RENFORCER LA GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE

Étant donné le cadre budgétaire gouvernemental plus restreint et les nombreux défis à relever au regard de sa mission, le Ministère se doit d'optimiser ses programmes et son offre de services en tenant compte de priorités nouvelles, dont celles découlant du Plan stratégique 2015-2019. Cette optimisation passe par le renforcement de la gouvernance organisationnelle autour de trois axes prioritaires, soit une gestion rigoureuse des ressources, le maintien et le développement des compétences du personnel ainsi qu'une optimisation de l'offre de services.

AXE 3.1 GESTION RIGOREUSE DES RESSOURCES

OBJECTIF : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'INFORMATION DE GESTION UTILE À LA PRISE DE DÉCISION

Contexte

Au sein de l'organisation, l'information de gestion est essentielle à des fins de décision, d'action et de proaction. Le Ministère s'assure donc que cette information est disponible en temps opportun et pertinente pour une réponse aux besoins des autorités concernées. Pour favoriser une prise de décision optimale dans sa gestion administrative quotidienne, le Ministère est à revoir la production d'une information de gestion stratégique répondant aux besoins de ses hauts dirigeants, pour qu'ils puissent mener à bien sa mission et utiliser ses ressources de manière plus efficiente.

Un important chantier a été mis en place à l'automne 2015 en vue de consolider la position ministérielle en matière de gouvernance. L'un des mandats de ce chantier était de renforcer l'information de gestion.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux d'implantation des outils donnant accès aux cadres à une information de gestion stratégique	100 % des outils implantés au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	0 %	0 %	0 %

En 2017-2018, le Ministère a participé à des travaux d'étalonnage auprès d'un autre organisme public. Grâce à ces travaux, un projet pilote visant à améliorer l'accessibilité de l'information concernant les ressources humaines a été lancé. Le Ministère poursuit ses efforts pour atteindre l'objectif fixé à cet égard.

AXE 3.2 COMPÉTENCES DU PERSONNEL

OBJECTIF: CONSOLIDER LA GESTION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS

Contexte

Dans un contexte où la fonction publique devrait faire face à une diminution de son effectif au cours des prochaines années, il est primordial que celle-ci n'occasionne pas une perte d'expertise. Cette situation laisse entrevoir plusieurs enjeux à l'égard de la planification stratégique de la main-d'œuvre : la rareté de certaines ressources humaines spécialisées, l'attraction de personnel dans certains secteurs d'intervention ministérielle ainsi que le maintien des compétences du personnel.

Dans cette optique, le Ministère met en place des actions, notamment pour favoriser l'acquisition, le maintien, le transfert et le développement d'expertise chez ses employés, et ce, en accord avec ses besoins et ses orientations. De plus, il favorise l'accompagnement de ses gestionnaires pour qu'ils perfectionnent leurs compétences dans ce domaine et en développent de nouvelles. Ainsi, par ses interventions, le Ministère souhaite disposer de ressources humaines prêtes à mettre leur expertise et leurs talents au service de l'organisation et de sa clientèle, afin de relever ses nombreux défis et de maintenir sa performance organisationnelle.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux de mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise	100 % du processus mis en place au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	s. o.	51,16 %	65,04 %

En ce qui concerne les résultats de l'année 2017-2018 par rapport à la cible fixée pour le 31 mars 2019, le niveau de mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise est de 65,04 %.

En 2017-2018, la série de rencontres de lancement de la démarche ministérielle de planification stratégique de la main-d'œuvre auprès des sous-ministériats a été terminée et les étapes de validation des données et de rédaction des rapports sous-ministériels ont été amorcées. De plus, le taux de réalisation des analyses de vulnérabilité a atteint 97,5 %.

AXE 3.3 OPTIMISATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

OBJECTIF: ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

Contexte

Au fil du temps, le Ministère a mis en place différents programmes pour répondre aux multiples besoins d'une clientèle très diversifiée. Ensemble, ces mesures viennent appuyer les efforts déployés par le secteur pour s'adapter et être plus compétitif dans un environnement hautement concurrentiel et en continuel mouvement. Pour ces raisons, il importe de s'assurer que les sommes d'argent qui y sont consacrées produisent les effets les plus structurants possibles. En outre, cet éventail de programmes d'aide peut se révéler complexe pour la clientèle du Ministère et engendrer des démarches inutiles. Dans ce contexte, il est impératif que les modes de gestion de ces programmes soient conduits dans un esprit permanent de performance et qu'ils privilégient l'atteinte des priorités ministérielles, dont celles qui découlent du Plan stratégique 2015-2019.

À cet effet, le Ministère collabore avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour définir la démarche de révision continue des programmes ministériels qui permettra d'améliorer l'effet de chaque dollar versé comme aide financière, de simplifier l'accès à ces programmes et d'assurer une prestation optimale des services associés à leur gestion. Un cadre d'orientation sera ainsi élaboré et mis en œuvre, donnant suite aux mandats gouvernementaux de révision permanente des programmes.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Proportion des programmes analysés selon le cadre d'orientation pour la révision des programmes	100 % des programmes analysés au 31 mars 2018 (100 % pour 2018-2019)	0 %	0 %	Cadre d'orientation adopté 100 % des programmes analysés

En 2017-2018, le cadre d'orientation a été adopté et les travaux relatifs à l'analyse des programmes ont été effectués. Au 31 mars 2018, 100 % des programmes en vigueur avaient été analysés selon ce cadre d'orientation, ce qui correspond à 25 programmes. L'analyse a été effectuée par volet, le cas échéant. Au total, 56 analyses ont eu lieu et des fiches synthèses ont été remises aux responsables dans chacun des sous-ministériats. De plus, un rapport synthèse a été transmis au sous-ministre le 12 mars 2018. La cible fixée pour 2017-2018 a donc été atteinte.

OBJECTIF : ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

Contexte

Le Ministère est à l'écoute des besoins de sa clientèle diversifiée et entend mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un accès à des services adaptés à ces besoins et efficaces. À cet égard, il sonde périodiquement la satisfaction de celle-ci pour mettre en place un plan d'amélioration des services fournis et maintenir un taux de satisfaction de 85 % ou plus.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2019	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Taux de satisfaction à 85 % ou plus au 31 mars 2018 (85 % ou plus pour 2018-2019)	s. o.	s. o.	87 %

À l'automne 2017, le MAPAQ a mené un sondage afin de connaître le taux de satisfaction global de ses différents types de clientèle. Les résultats de ce sondage révèlent une note moyenne globale de 8,7 sur 10, soit un taux de satisfaction global de 87 %. C'est donc dire que le MAPAQ a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé. Ce résultat dépasse également la dernière mesure du taux de satisfaction global de la clientèle du Ministère, soit 85 % en 2014.

Parmi les forces organisationnelles mentionnées par les répondants, on compte notamment le respect, l'équité, la disponibilité des employés et la confidentialité. Ces forces s'inscrivent d'ailleurs en ligne droite avec les valeurs ministérielles adoptées l'an dernier.

RÉSULTATS 2017-2018
PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2015-2020



Le deuxième plan d'action de développement durable du MAPAQ a été rendu public le 31 mars 2016. Ce plan d'action cadre avec les grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 du gouvernement du Québec. Il comporte 14 actions touchant principalement 6 (suivies d'une étoile [★]) des 8 orientations gouvernementales suivantes :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ★
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable ★
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité ★
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
5. Améliorer par la prévention la santé de la population ★
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités ★
7. Soutenir la mobilité durable
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ★

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 s'inscrit dans la complémentarité du Plan stratégique 2015-2019 et place le secteur bioalimentaire parmi les grandes priorités gouvernementales concernant l'économie verte et responsable, la biodiversité, la vitalité des territoires, la prévention en matière de santé et les changements climatiques.

Ce plan d'action vise également la poursuite de l'intégration du développement durable dans les interventions du Ministère, l'accompagnement des entreprises et des secteurs, l'appui aux activités de recherche, d'innovation et de formation, sa culture organisationnelle, ses pratiques de gestion ainsi que ses mécanismes de prise de décision.

Cette section présente les résultats atteints, pour l'exercice financier 2017-2018, en ce qui concerne les 14 actions du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

AVIS AU LECTEUR

Le 31 mars 2018, le Ministère a procédé à une mise à jour de certaines cibles du PADD qui venaient à échéance :

- Sept cibles avaient été atteintes et leur mise à jour n'était pas requise.
- Six cibles ont été mises à jour et prolongées jusqu'à l'échéance du PADD, soit 2020 (les cibles mises à jour sont présentées entre parenthèses).

Les actions accompagnées du symbole  constituent des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Les actions accompagnées du symbole  contribuent aux Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique.

L'action accompagnée du symbole  contribue à l'Agenda 21 de la culture du Québec.

DESCRIPTION DES RÉSULTATS 2017-2018

ACTION MINISTÉRIELLE 1 2

FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES À DES SERVICES-CONSEILS SELON UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

Le MAPAQ soutient le développement des services-conseils agricoles et agroalimentaires dans plusieurs disciplines ainsi que l'accès à ceux-ci, notamment en matière d'agroenvironnement ainsi que de gestion et de transfert d'entreprises.

Parmi les services-conseils soutenus par le MAPAQ, certains favorisent une vision globale de l'entreprise, soit les services-conseils multidisciplinaires et stratégiques. Ils correspondent à une approche de développement durable, car ils prennent en compte simultanément les enjeux économiques, environnementaux et humains qui influencent le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, le MAPAQ offre maintenant un nouveau service pour accompagner les transferts d'entreprises agricoles entre des personnes non apparentées (qui n'ont aucun lien familial).

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'accompagnements d'entreprises selon une approche globale et multidisciplinaire dans le cadre d'une planification ou de la réalisation d'un projet	Passer de 254 accompagnements d'entreprises à 700 d'ici 2018 (1 225 d'ici 2020)	185 accompagnements d'entreprises	740 accompagnements d'entreprises	1 147 accompagnements d'entreprises

En 2017-2018, le Programme services-conseils du Ministère a permis de financer 407 contrats de service en matière d'accompagnement d'entreprises, selon une approche globale et multidisciplinaire, portant le total à 1 147 accompagnements d'entreprises depuis le 1^{er} avril 2015.

2 Cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées	- Service-conseil mis en place 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018 (150 d'ici 2020)	- Aucun service-conseil mis en place 0 accompagnement d'entreprise	- Service-conseil mis en place 39 accompagnements d'entreprises	- Cible atteinte en 2016-2017 75 accompagnements d'entreprises

En 2017-2018, 36 accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées ont eu lieu, ce qui porte le total à 75 accompagnements depuis le 1^{er} avril 2015. Ce service-conseil répond à un besoin chez les entreprises agricoles n'ayant pas de relève familiale. Il contribue au transfert intergénérationnel des entreprises de même qu'à la pérennité et à la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire.

ACTION MINISTÉRIELLE 2 INTÉGRER LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC

Le MAPAQ produit des diagnostics pour les différents secteurs bioalimentaires dans le but d'informer leurs intervenants et de bien accompagner ces secteurs dans leur développement. Les diagnostics sectoriels établis pour ceux disposant de plans conjoints contribuent aux évaluations quinquennales de ceux-ci, prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

De plus, le MAPAQ a élaboré un plan d'action de développement durable pour le secteur des grains (maïs, soya, blé, petites céréales) en vue d'une amélioration de sa productivité, de sa rentabilité, de son bilan environnemental (eau, sol, air) ainsi que de son acceptabilité sociale. Cette action vise notamment à consolider l'intégration du développement durable dans les diagnostics et les plans sectoriels produits par le MAPAQ.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Pourcentage des diagnostics sectoriels qui indiquent les principaux enjeux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur	100 % des diagnostics réalisés annuellement d'ici 2020	100 %	100 %	100 %

En 2017-2018, les efforts déployés pour continuer et consolider la démarche d'intégration des enjeux de développement durable dans les portraits-diagnostics sectoriels se sont poursuivis. Ainsi, 100 % des portraits-diagnostics sectoriels traitaient des principaux enjeux en matière de développement durable susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur :

- Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie caprine au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la poulette au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de la canneberge au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel des légumes frais au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel des légumes de serre au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de l'apiculture au Québec;
- Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie des plantes fourragères au Québec.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Pourcentage des résultats du plan d'action ministériel de développement durable du secteur des grains qui sont atteints	70 % des résultats atteints d'ici 2020	s. o.	34 % des résultats atteints	53 % des résultats atteints

Au total, 17 actions sur les 32 prévues dans le Plan d'action ministériel pour le développement durable du secteur des grains avaient été réalisées en date du 31 mars 2018.

ACTION MINISTÉRIELLE 3

APPUYER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PORTANT SUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

Afin de soutenir la recherche et l'innovation, le MAPAQ offre à sa clientèle une aide financière par l'entremise de ses différents programmes et l'appui qu'il accorde à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise.

Cette action qui favorise la recherche et l'innovation vise notamment :

1. Les études socioéconomiques portant sur des pratiques et des technologies liées à des enjeux environnementaux et sociétaux;
2. Les projets axés sur les changements climatiques;
3. Les projets axés sur la réduction des risques liés aux pesticides.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Augmentation du nombre de projets financés portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire	Passer de 35 nouveaux projets par année en 2015 à 45 nouveaux projets par année en 2020	40 nouveaux projets	39 nouveaux projets	46 nouveaux projets

En 2017-2018, le MAPAQ a poursuivi son soutien aux projets de recherche et d'innovation portant sur des enjeux de développement durable. Pour ce faire, il a notamment financé des projets ayant trait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'utilisation de pesticides biologiques et à l'atténuation des répercussions des activités économiques liées à la pêche et à l'aquaculture. En somme, 46 nouveaux projets ont débuté dans l'année.

ACTION MINISTÉRIELLE 4 **DÉVELOPPER, AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE ET DU CORPS PROFESSORAL** **DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE, LA CAPACITÉ D'INTÉGRER** **LES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS INTERVENTIONS** **PROFESSIONNELLES ET CITOYENNES**

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE **DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LES COMPÉTENCES PERMETTANT DE SOUTENIR LA TRANSITION** **VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE**

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), un établissement d'enseignement collégial sous la responsabilité du MAPAQ, offre divers programmes d'études techniques dans ses deux campus, situés à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe.

Cette action vise à ce que les technologues agroalimentaires formés à l'ITA maîtrisent les compétences liées au développement durable pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins d'expertise des entreprises engagées dans une transition vers une économie verte et responsable.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable	50 % des étudiants de 1 ^{re} année ayant suivi un cours intégrant le développement durable d'ici 2020	3,5 % des étudiants de 1 ^{re} année	3,7 % des étudiants de 1 ^{re} année	48,9 % des étudiants de 1 ^{re} année

En 2017-2018, 48,9 % des étudiants de 1^{re} année ont été sensibilisés aux concepts de développement durable par l'entremise du cours traitant de l'analyse des fonctions de travail ou d'un autre cours de 1^{re} année. Cela représente 205 étudiants sur un total de 419 inscrits à la session d'automne 2017 dans les deux campus.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Pourcentage des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leur enseignement	50 % des professeurs ciblés d'ici 2020	7 % des professeurs ciblés	9 % des professeurs ciblés	72,7 % des professeurs ciblés

En 2017-2018, 8 professeurs sur un total de 11 ont intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours. L'un de ces 8 professeurs a aussi traité de ce sujet dans un de ses cours de 3^e année, en technologie du génie agromécanique, qui touchait 16 étudiants.

ACTION MINISTÉRIELLE 5



ÉLARGIR LA CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

L'exigence retenue en matière d'écoconditionnalité pour le secteur agricole, dans les programmes du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec, fait référence au dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre, et ce, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26). En vigueur depuis 2011 au MAPAQ, cette exigence concerne notamment le Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

En 2013, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ d'inclure de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans ses programmes d'aide financière. Par ailleurs, selon la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1), le respect des dispositions de celle-ci peut être une condition à remplir pour que soient versées, en tout ou en partie, les sommes auxquelles donnent droit les programmes du Ministère.

Cette action vise à déterminer les pratiques et les normes à cibler comme nouvelles exigences en matière de conditionnalité de même que la façon de les mettre en application progressivement.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre de nouvelles mesures de conditionnalité mises en place dans les programmes d'aide financière du MAPAQ	3 nouvelles mesures de conditionnalité mises en application d'ici 2020	0 nouvelle mesure	0 nouvelle mesure	0 nouvelle mesure

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses travaux visant à introduire une nouvelle mesure de conditionnalité de l'aide financière relativement au respect des dispositions de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal. Il a effectué différentes interventions auprès de la clientèle impliquée en production animale, autant dans une perspective de rôle-conseil que pour préciser certaines modalités d'application réglementaire. Un comité de concertation et de collaboration entre les unités ministérielles ainsi qu'un groupe de travail découlant de ce dernier ont été mis en place pour déterminer les normes minimales liées à l'application de la Loi dans chaque secteur de production animale ainsi que leur diffusion auprès des acteurs et de la clientèle concernés. Ces travaux sont préalables à l'opérationnalisation d'un mécanisme de conditionnalité de l'aide financière.

Par ailleurs, des exigences en matière d'écoconditionnalité ont été introduites avec la mise en place du Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. À l'instar d'autres programmes du MAPAQ, ces exigences correspondent au respect des normes environnementales établies en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et du Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26).

ACTION MINISTÉRIELLE 6

FACILITER L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DANS LES PROCÉDURES D'ACHATS ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le MAPAQ veut faciliter l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achats alimentaires des établissements et des organismes publics québécois (ex. : hôpitaux). Toutefois, la reconnaissance des produits alimentaires se distinguant sur le plan du développement durable par les acheteurs des marchés institutionnels pose quelques défis, notamment au regard des spécifications ou des critères qu'il est possible de considérer et compte tenu des règles applicables en la matière. Des outils permettant de déterminer et de vulgariser les options possibles dans les procédures d'achats sont donc requis pour favoriser l'approvisionnement responsable.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Réalisation d'un projet pilote et production d'un guide d'achat des aliments pour les acheteurs des établissements publics	- Projet pilote réalisé en 2017 - Mise en ligne du guide en 2018	- Projet pilote réalisé s. o.	- Cible atteinte en 2015-2016 - Révision du guide en cours	- Cible atteinte en 2015-2016 - Processus d'approbation en cours pour la mise en ligne

Au cours de l'année 2017-2018, le projet de guide a été finalisé. Il est en voie d'approbation pour sa diffusion. Intitulé *Cadre de référence pour l'achat d'aliments dans le marché institutionnel – Règles applicables et modalités de prise en compte du développement durable et de l'environnement*, ce document est l'aboutissement de travaux menés sur une période de quatre années. Son contenu a notamment exigé la tenue d'une étude sur les spécifications en matière de développement durable pour les aliments, plusieurs échanges interministériels, la réalisation d'un projet pilote en 2015-2016 dans le réseau de la santé avec le partenariat du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec, ainsi que l'établissement d'une collaboration entre le MAPAQ et le Secrétariat du Conseil du trésor pour la révision des diverses versions de ce document et la validation de sa version finale.

Le document poursuit les deux objectifs suivants :

- Informer les acheteurs du marché institutionnel des possibilités qui sont offertes pour l'approvisionnement alimentaire écoresponsable en vulgarisant le cadre normatif applicable et en présentant les manières appropriées de l'aborder;
- En s'appuyant sur les pratiques existantes dans l'industrie bioalimentaire, faire connaître, notamment par des exemples, les exigences, les spécifications, les normes et les critères liés au développement durable et à l'environnement qui peuvent être intégrés dans les processus d'approvisionnement alimentaire.

ACTION MINISTÉRIELLE 7

FAVORISER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE (CHANTIER « COLLECTIVITÉS INNOVANTES ET CITOYENS ENGAGÉS »)

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Au Canada, le gaspillage alimentaire représente annuellement une perte estimée à 31 milliards de dollars³. Les ménages seraient responsables de 47 % de ce gaspillage. L'autre moitié serait attribuable au reste de la chaîne alimentaire, soit la transformation (20 %), la vente au détail (10 %), la production agricole (10 %), la restauration (9 %) ainsi que le transport et la distribution (4 %).

Le gaspillage alimentaire soulève des enjeux multiples associés à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à la réduction des répercussions environnementales de la production bioalimentaire, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques liés à ce gaspillage.

Le MAPAQ est concerné par la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de réglementation et d'inspection dans les domaines de la salubrité et de l'alimentation.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre de diagnostics personnalisés complétés en ligne permettant de sensibiliser le consommateur au gaspillage alimentaire	– Mise en ligne et promotion du diagnostic personnalisé d'ici 2017 – 150 000 diagnostics personnalisés complétés d'ici 2020	– Aucun diagnostic mis en ligne – Aucun diagnostic personnalisé terminé	– Aucun diagnostic mis en ligne – Aucun diagnostic personnalisé terminé	– Diagnostic mis en ligne le 17 octobre 2017 – 31 795 diagnostics personnalisés terminés

Le 17 octobre 2017, un diagnostic, sous forme de questionnaire en ligne, a été rendu accessible aux citoyens. Ce questionnaire permet d'établir un profil de consommateur et contient des conseils visant à limiter le gaspillage alimentaire. Environ 4 mois après la mise en ligne, le nombre de diagnostics personnalisés terminés est de 31 795.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Pourcentage des établissements alimentaires sous inspection provinciale inspectés ayant été sensibilisés au gaspillage alimentaire	100 % des établissements inspectés à partir de 2018	0 % des établissements	0 % des établissements	100 % des établissements

Depuis le 15 juin 2017, une phrase de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été ajoutée dans tous les rapports d'inspection des établissements alimentaires sous inspection provinciale.

³ Gooch et Felfel (2014), *The Cost of Canadian Annual Food Waste*, Value Chain Management International.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Révision réglementaire permettant la commercialisation des fruits et des légumes déclassés	Abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, r. 3) d'ici 2017	Règlement non abrogé	Règlement abrogé	Cible atteinte en 2016-2017

ACTION MINISTÉRIELLE 8

APPUYER LES ENTREPRISES ET LES SECTEURS BIOALIMENTAIRES

DANS LA RÉDUCTION DE LEURS ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET LA RÉDUCTION

DE LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Québec s'est fixé comme cible de réduire de 37,5 %, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (année de référence).

Le MAPAQ encourage les initiatives visant à réduire les émissions de GES du secteur bioalimentaire. Ces initiatives peuvent inclure la quantification de l'empreinte carbone, l'amélioration de la performance de procédés techniques et énergétiques, les services conseils spécialisés en la matière ainsi que l'amélioration de l'accès au marché du carbone.

Pour soutenir adéquatement ces initiatives, une collaboration étroite est requise entre le MAPAQ, qui dessert le secteur bioalimentaire, ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des programmes de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique.

Cette action cible tant les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire que le secteur des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits halieutiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'initiatives mises en place ou appuyées pour aider les secteurs et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)	5 nouvelles initiatives sectorielles d'ici 2020	1 nouvelle initiative	5 nouvelles initiatives	9 nouvelles initiatives

En 2017-2018, le Ministère a mis en place 4 nouvelles initiatives dans le but d'aider les entreprises à réduire leurs émissions de GES, portant le total cumulatif à 9 nouvelles initiatives depuis 2015.

Trois nouvelles initiatives portent sur les secteurs de la production biologique, de la production des pépinières ornementales et de la production maraîchère et ont été mises en œuvre par l'entremise du volet 4 du programme Prime-Vert. Ces projets sont réalisés en partenariat avec le secteur de la recherche, les services-conseils ainsi que des intervenants du gouvernement :

- Les initiatives du secteur de la production biologique visent à documenter et à comparer différentes régies de transition, en ce qui concerne les grandes cultures biologiques, au regard de leurs répercussions sur les émissions de GES.
- Le secteur de la plantation d'espèces ligneuses ornementales cible l'optimisation de son protocole de plantation en y intégrant des cultures intercalaires et des engrais verts, afin d'intensifier la diminution des apports d'engrais azotés et ainsi contribuer à la réduction des émissions de GES.
- L'initiative du secteur maraîcher permettra de confirmer la fiabilité de l'indice de nutrition azotée comme indicateur de la teneur en azote des oignons en sol organique, ainsi que son utilisation comme outil diagnostique et solution bénéfique pour le climat.

Finalement, une nouvelle initiative a été mise en place dans le secteur des grains. Ainsi, le Programme de développement sectoriel du MAPAQ a permis de financer un nouveau projet des Producteurs de grains du Québec. Ce projet vise l'élaboration d'outils portant sur les bonnes pratiques, notamment sur le plan environnemental, pour la mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie du secteur des grains.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Établissement d'un cadre de collaboration avec l'organisme gouvernemental responsable de l'efficacité énergétique	Cadre de collaboration établi d'ici 2017	Aucun cadre de collaboration	Aucun cadre de collaboration	Cadre de collaboration établi

Le 1^{er} avril 2017, la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec a mené à la création de Transition énergétique Québec (TEQ). Cet organisme a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques, ainsi que de coordonner la mise en œuvre des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques fixées.

Depuis la création de TEQ, le MAPAQ a travaillé étroitement avec cet organisme dans le but d'établir un cadre de collaboration qui permettra au secteur bioalimentaire de mieux profiter de l'offre des programmes gouvernementaux dans le domaine énergétique. Dans cette optique, le travail a été mené sur trois plans :

- Le MAPAQ a participé au comité interministériel constitué pour l'élaboration du Plan directeur 2018-2023 de TEQ.
- Un arrimage et une coordination avec les programmes de TEQ ont été assurés pour la mise en œuvre des nouveaux programmes ministériels en matière d'efficacité énergétique.
- Un cadre de collaboration officiel, établi entre le Ministère et TEQ, a été approuvé et signé par les autorités respectives des deux organisations en mars 2018.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'accompagnements d'entreprises en matière d'efficacité énergétique	– Service-conseil mis en place en 2017 – 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018 (250 d'ici 2020)	– Aucun service-conseil mis en place – 0 entreprise accompagnée	– Aucun service-conseil mis en place – 0 entreprise accompagnée	– Service-conseil mis en place en 2017 – 50 entreprises accompagnées

Le service-conseil portant sur l'efficacité énergétique a été mis en place en juillet 2017 dans le cadre du Programme services-conseils, alors que la bonification des services-conseils agronomiques en matière d'efficacité énergétique a été effectuée en novembre 2017 dans le cadre du Plan de soutien aux investissements en agriculture, contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Au cours de l'année 2017-2018, 50 accompagnements en matière d'efficacité énergétique ont eu lieu.

ACTION MINISTÉRIELLE 9

APPUYER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ NUTRITIVE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

L'accès à des aliments ayant une valeur nutritive élevée est un élément essentiel à l'adoption de saines habitudes de vie qui contribuent à la prévention des problèmes de santé. En 2015, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ de favoriser l'implantation de mesures préventives efficaces auprès de l'industrie bioalimentaire pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires.

En incitant les entreprises bioalimentaires à produire et à mettre sur le marché des aliments ayant une valeur nutritive élevée ou améliorée et en valorisant les pratiques exemplaires en la matière, le MAPAQ s'assure de la présence d'une offre alimentaire de qualité sur le marché québécois.

Ainsi, le Ministère soutiendra les initiatives visant à améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec. De plus, les efforts en ce sens seront coordonnés avec les interventions du ministère de la Santé et des Services sociaux dans ce domaine.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'initiatives soutenues ou réalisées pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec	20 nouvelles initiatives d'ici 2018 (69 d'ici 2020)	7 nouvelles initiatives	19 nouvelles initiatives	26 nouvelles initiatives

En 2017-2018, 7 nouvelles initiatives axées sur l'amélioration, la valorisation et l'accessibilité de la qualité nutritive des aliments ont été réalisées par le Ministère, pour un total de 26 initiatives depuis le 1^{er} avril 2015.

Une initiative a été financée par l'entremise du volet 3 du programme Innov'Action agroalimentaire. Elle concerne le développement d'aliments à valeur santé et porte sur la création d'un breuvage fonctionnel à base d'argousier procurant des bienfaits santé lors de sa consommation. Deux autres initiatives ont été financées dans le cadre du volet 4 de ce programme. Il s'agit d'initiatives santé accessibles à une dizaine d'entreprises souhaitant améliorer la qualité nutritive de leurs aliments transformés tout en bénéficiant d'un accompagnement spécialisé.

Une autre initiative, financée par le Fonds de soutien aux partenariats, a permis de soutenir le lancement d'un nouvel organisme ayant pour mission d'effectuer des activités de recherche dans l'objectif d'influencer et de modifier l'offre alimentaire santé auprès des restaurateurs et des consommateurs.

De plus, deux initiatives financées par l'entremise de la Direction des communications, sous forme de commandite, soutiennent des événements mettant à contribution des spécialistes dans le domaine de la nutrition. Les nutritionnistes possèdent des connaissances leur permettant d'améliorer la qualité nutritive des aliments tout en étant des influenceurs crédibles auprès des consommateurs.

Finalement, une initiative comprenant 14 projets en lien avec la saine alimentation a été financée, en 2017-2018, par l'entremise du Programme Proximité. Ces projets visent notamment la mise en place et la consolidation de marchés publics permettant un meilleur accès à des produits diversifiés, frais et locaux.

À ces initiatives s'ajoute également une participation active aux travaux du groupe de travail sur la charte d'engagement pour une saine alimentation au Québec dans le cadre de la Table québécoise sur la saine alimentation. En outre, une veille des initiatives relatives à l'étiquetage nutritionnel dans les autres provinces et pays a été menée en continu pour faire suite au rapport de vérification portant sur la promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en matière de santé.

ACTION MINISTÉRIELLE 10⁴

FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PLANIFICATIONS LOCALES ET RÉGIONALES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur de différentes démarches de planification territoriale qui permettent de déterminer, de manière concertée, une vision commune et des actions à mettre en œuvre en fonction des particularités du milieu. Par exemple, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) élaborent et mettent en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) pour favoriser la mise en valeur de ce territoire par les activités agricoles. Les MRC doivent par ailleurs planifier l'aménagement de leur territoire au moyen de schémas d'aménagement et de développement. Enfin, certains enjeux doivent être saisis dans le cadre de systèmes plus larges et nécessitent une mise en commun des ressources et des stratégies à l'échelle régionale ou métropolitaine.

Cette action vise à favoriser l'intégration, dans les planifications locales et régionales, des enjeux de développement durable touchant l'agriculture et l'agroalimentaire. Pour ce faire, le Ministère produira des outils d'accompagnement pour sensibiliser les acteurs de ces secteurs à ces enjeux et leur proposer des solutions qui leur permettront d'adapter leurs actions en conséquence. Ces outils porteront notamment sur l'agriculture biologique, l'agriculture urbaine et la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et des usages non agricoles. Ils contribueront au développement d'un secteur bioalimentaire en phase avec le développement du territoire.

Cette action contribue également à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'outils d'accompagnement portant sur des enjeux de développement durable produits et diffusés auprès des organismes locaux et régionaux	5 nouveaux outils d'ici 2020	Aucun nouvel outil	Aucun nouvel outil	Aucun nouvel outil

En 2017-2018, les travaux visant la production d'une trousse d'information destinée aux organismes municipaux et portant sur les conditions à mettre en place pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur leur territoire ont été terminés. Certaines validations restent à faire avant sa publication.

De plus, l'élaboration du *Guide sur l'agriculture urbaine*, visant à outiller les municipalités quant à l'intégration de cette pratique sur leur territoire, est pratiquement terminée. Certaines validations devront toutefois être faites avant sa publication, prévue pour 2018-2019.

⁴ Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

ACTION MINISTÉRIELLE 11⁵

CONTRIBUER À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LE SAVOIR-FAIRE BIOALIMENTAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

L'agrotourisme, le tourisme gourmand et les initiatives visant à doter les produits alimentaires d'un identifiant régional mettent en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires québécois. Ils contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance et favorisent l'attractivité du territoire. Le MAPAQ participe au déploiement de ces activités.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre de projets financés touchant les concepts d'agrotourisme, de tourisme gourmand et d'identifiant régional	36 nouveaux projets financés d'ici 2018 (54 d'ici 2020)	16 nouveaux projets	37 nouveaux projets	63 nouveaux projets

En 2017-2018, le Ministère a financé 26 nouveaux projets, dont 20 portent principalement sur l'agrotourisme ou le tourisme gourmand et 6, sur les identifiants régionaux. De plus, 20 autres projets ont été financés au cours de l'année, soit des événements récurrents pour lesquels des activités distinctes ont été financées dans le passé. Par conséquent, ils ne sont pas considérés comme de nouveaux projets.

L'agrotourisme et le tourisme gourmand sont des activités en pleine émergence, ce qui fait en sorte que le nombre de projets qui leur sont liés s'accroît. Ces projets contribuent à la mise en valeur des potentiels régionaux, à la diversification de l'offre touristique des régions, à la valorisation du métier d'agriculteur ainsi qu'à un rapprochement entre les consommateurs et les producteurs.

Comme il s'agit d'un secteur d'intérêt pour le MAPAQ, ce dernier met à la disposition des acteurs concernés différents leviers d'intervention, dont les mesures d'aide issues du Programme Proximité.

Par ailleurs, les identifiants régionaux jouent un rôle important dans la différenciation des produits ou des entreprises et la mise en valeur du patrimoine bioalimentaire des régions québécoises. Selon une étude effectuée en 2014, le MAPAQ serait, dans la très grande majorité des cas, impliqué dans les stratégies liées aux identifiants, principalement celles se référant aux déclinaisons régionales. En effet, la portion régionale de la mesure *Les aliments du Québec : toujours le bon choix* du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région représente un levier important pour les projets d'identifiants régionaux.

⁵ Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

ACTION MINISTÉRIELLE 12



CONTRIBUER À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEUX AGRICOLE ET AQUATIQUE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

Si des activités agricoles et aquatiques peuvent offrir des conditions favorables à certaines espèces fauniques, aquatiques ou floristiques, elles peuvent aussi être défavorables à d'autres espèces de même qu'aux habitats qui les soutiennent. La conservation de la biodiversité dans les milieux agricole et aquatique fait partie des priorités établies par le MAPAQ. Non seulement celui-ci contribue au développement des connaissances sur la biodiversité en milieu agricole, mais il finance également des aménagements qui la favorisent (ex. : bandes et îlots fleuris, bandes riveraines aménagées pour la biodiversité, haies ou îlots boisés pour la connectivité écologique, étangs ou marais, zones tampons pour des milieux d'intérêt). De plus, le Ministère appuie des initiatives visant à atténuer les effets des pratiques de pêche et d'aquaculture sur les ressources aquatiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Nombre d'initiatives soutenant le développement et la diffusion de connaissances ainsi que la réalisation d'aménagements visant la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique	65 nouvelles initiatives d'ici 2018 (253 d'ici 2020)	34 nouvelles initiatives	100 nouvelles initiatives	172 nouvelles initiatives

En 2017-2018, le MAPAQ a accordé une aide financière à 69 nouvelles initiatives ciblant la biodiversité chez les entreprises agricoles dans le cadre du programme Prime-Vert.

Par ailleurs, en vertu du programme Innovamer, le Ministère a offert un appui financier à 3 projets visant des pratiques de pêche et d'aquaculture respectueuses de la biodiversité et responsables.

ACTION MINISTÉRIELLE 13⁶

AMÉLIORER L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INTERVENTIONS ET LA CULTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTÈRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

La Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, incite les ministères et les organismes gouvernementaux à un changement de culture organisationnelle. Depuis son adoption, plusieurs activités de formation et de sensibilisation portant sur le développement durable ont été déployées dans la fonction publique, notamment au MAPAQ.

Cette loi définit également 16 principes qui doivent être pris en compte par les ministères et les organismes gouvernementaux dans leurs différentes actions. Pour ce faire, le MAPAQ s'est doté, en 2013, d'un processus lors de l'élaboration et de la révision des interventions dites structurantes (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes).

Cette action vise à poursuivre l'intégration du développement durable dans les interventions et la culture organisationnelle du MAPAQ, notamment par des activités de communication, de formation et de sensibilisation destinées au personnel. Trois catégories d'employés sont particulièrement ciblées : ceux qui élaborent des interventions structurantes, ceux qui sont en contact avec les entreprises et ceux qui font des acquisitions.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %, d'ici 2020, des interventions ciblées annuellement	65 %	100 %	100 %

En 2017-2018, les efforts de consolidation du processus de prise en compte des principes de développement durable se sont poursuivis et l'objectif fixé pour 2020 a été encore atteint. Ainsi, ces principes ont été pris en considération dans 100 % (12 sur un potentiel de 12) des interventions ciblées qui ont été élaborées ou révisées dans l'année.

⁶ Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Taux de réalisation des activités de communication, de formation et de sensibilisation prévues au plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère	100 % des activités réalisées d'ici 2020	s. o.	s. o.	2 % des activités réalisées

En 2017-2018, la démarche d'élaboration du Plan de développement des connaissances en matière de développement durable du personnel du Ministère⁷ a été terminée. Les collaborations ont été définies et la mise en œuvre des activités prévues au Plan a débuté à la suite de son adoption en octobre 2017. Au 31 mars 2018, 2 % des activités prévues avaient été réalisées.

Ce plan a pour objectif de poursuivre l'intégration du développement durable dans les pratiques et les interventions du personnel ainsi que dans la culture organisationnelle du Ministère. Certaines activités de formation prévues ont pu être mises en œuvre en 2017-2018, dont quatre séances de formation sur la prise en compte des principes de développement durable.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Proportion des employés ciblés ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques	100 % des employés ciblés d'ici 2020	s. o.	s. o.	67 % des employés ciblés

En 2017-2018, le mécanisme d'évaluation a été terminé. Un questionnaire de sondage a été produit et validé. Les employés du Ministère ont été invités à répondre à ce sondage entre le 15 et le 29 mars 2018, à la suite de l'envoi d'un courriel du sous-ministre ainsi que de la publication, sur l'intranet ministériel, d'une manchette les invitant à le faire. En somme, 451 employés ont répondu au sondage sur un total de 1 114 (pour un taux de réponse de 40 %). Au 31 mars 2018, la proportion des employés ciblés⁸ ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques était de 67 %.

Ce taux d'intégration est défini à partir de l'analyse des données provenant du sondage. De manière générale, les résultats obtenus montrent que les employés ciblés ont adopté de bonnes pratiques en matière de développement durable : gestes d'écoresponsabilité au travail (ex. : réduction de l'utilisation de l'eau et du papier, covoiturage, utilisation du transport en commun, recyclage et compostage, participation à la cueillette pour une banque alimentaire), partage d'information, application des principes de développement durable, etc. Plusieurs considèrent notamment qu'il s'agit d'une occasion d'innover dans le cadre du travail. Les résultats indiquent également que des efforts doivent encore être fournis pour renforcer l'information, la sensibilisation ainsi que le développement des connaissances, notamment quant à la démarche gouvernementale de développement durable, aux principes de développement durable et aux actions du Plan d'action de développement durable, ainsi que pour encourager la participation à des activités ou à des formations sur des sujets en lien avec le développement durable.

⁷ Six catégories d'employés sont ciblées : les nouveaux employés (y compris ceux de l'ITA), les responsables de la prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration ou de la révision d'interventions structurantes, les responsables des portraits-diagnostic sectoriels, les responsables d'acquisitions et de contrats (y compris ceux de l'ITA) et le personnel en lien avec les entreprises (inspection, agriculture, transformation et pêches).

⁸ Les employés ciblés sont définis par le Plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère (l'indicateur précédent). Il est à noter que le personnel de l'ITA a été traité de façon distincte pour le calcul de cet indicateur.

ACTION MINISTÉRIELLE 14⁹

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DU MINISTÈRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Ministère poursuit ses efforts de mise en place de pratiques de gestion écoresponsables dans son administration. Pour ce faire, il a déterminé cinq actions qui lui permettront d'enregistrer des gains sur le plan économique de même qu'en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de gestion des ressources matérielles.

A. RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES RESSOURCES IMMOBILIÈRES

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre de baux révisés selon des considérations écoresponsables	3 baux révisés par année d'ici 2020	3 baux révisés	3 baux révisés	3 baux révisés

Durant la période 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses actions visant à améliorer ses pratiques de gestion écoresponsables. Ainsi, il a mené trois opérations de rétrocession de baux dans le but d'optimiser l'utilisation des espaces qu'il occupe, ce qui a contribué à réduire son impact environnemental.

B. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017	RÉSULTAT CUMULATIF 2017-2018
Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers du Ministère	10 % de réduction d'ici 2020 par rapport à 2015	1,96 % de réduction ¹⁰	3,97 % de réduction ¹¹	4,51 % de réduction

Le Ministère a réduit de 4,51 % les émissions de gaz à effet de serre de son parc de véhicules légers en 2017-2018 par rapport au 1^{er} avril 2015. La diminution de la consommation de carburant a été de 1 829 L (essence et carburant diesel), ce qui équivaut à une réduction de 4,32 tonnes d'équivalents CO₂.

⁹ Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

¹⁰ Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

¹¹ Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2016-2017*.

C. FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS ET L'UTILISATION DE MODES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF PAR LES EMPLOYÉS

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre de capsules de sensibilisation portant sur la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif diffusées auprès des employés	2 capsules par année d'ici 2020	0 capsule	2 capsules	2 capsules

En 2017-2018, deux capsules de sensibilisation au transport actif et collectif ont été diffusées auprès des employés du Ministère. La première visait à promouvoir, à l'occasion du Jour de l'environnement dans l'administration publique, les déplacements écoresponsables (ex. : utilisation du transport en commun), le transport actif (ex. : vélo, marche, patins à roues alignées) et des trucs contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La deuxième proposait de favoriser l'utilisation des parcobus, c'est-à-dire des stationnements gratuits permettant de recourir au service d'autobus partout dans la ville de Québec, afin de promouvoir le transport en commun pour le déplacement au travail ou dans le cadre du travail des employés du MAPAQ.

D. AMÉLIORER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre de pratiques favorisant une gestion écoresponsable des technologies de l'information	Une nouvelle pratique par année d'ici 2020	0 nouvelle pratique	0 nouvelle pratique	2 nouvelles pratiques

En 2017-2018, le Ministère a implémenté l'utilisation du logiciel OneNote lors des rencontres de son comité de direction (neuf personnes) et du comité de gestion de la Direction des ressources informationnelles (neuf personnes).

Des formations avec différents intervenants ont permis une utilisation adéquate des nouveaux outils de travail sur ordinateur, dont le logiciel OneNote. Les nouveaux processus de travail ont entraîné des gains significatifs non seulement sur le plan de l'efficacité, mais également sur celui de l'économie de papier et d'encre, puisque dorénavant aucun document n'est imprimé.

L'utilisation du logiciel OneNote sera proposée lors de plusieurs comités et rencontres statutaires dans la prochaine année pour étendre ces gains à l'ensemble du MAPAQ.

De plus, installé en 2017-2018 sur la presque totalité des appareils multifonctions du siège social du Ministère, le logiciel de télécopie IP XMediusFAX permet une gestion manuelle simplifiée des transferts de données entrantes et sortantes, grâce à laquelle il n'est plus nécessaire d'imprimer un document à télécopier ou reçu par télécopie. La consommation de papier et d'encre est ainsi réduite.

E. PROMOUVOIR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
Nombre d'initiatives écoresponsables prises en compte dans l'organisation d'événements	2 nouvelles initiatives par année d'ici 2020	2 nouvelles initiatives	2 ¹² nouvelles initiatives	0 nouvelle initiative

De manière générale, le Ministère privilégie les pratiques écoresponsables lors de la tenue d'événements. C'est le cas notamment de ceux qui sont récurrents comme le gala de l'Ordre national du mérite agricole ainsi que Sélection Caseus, le Concours des fromages du Québec.

De manière particulière, en 2017-2018, dans le cadre de la troisième rencontre préparatoire du Sommet sur l'alimentation, le 26 mai 2017 au Centre des congrès de Lévis, et lors de la tenue du Sommet sur l'alimentation, le 17 novembre 2017 à l'hôtel Delta de Québec, le Ministère a pu mettre en avant les initiatives écoresponsables suivantes :

- l'offre de produits et d'aliments québécois au cours des deux événements;
- le don des surplus alimentaires de la journée du 26 mai 2017 au comptoir alimentaire Le Grenier, situé à Lévis;
- le don des surplus alimentaires de la journée du 17 novembre 2017 à l'organisme Lauberivière, situé à Québec.

¹² Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2016-2017*.

LIENS ENTRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 DU MINISTÈRE ET LES OBJECTIFS OU LES RÉSULTATS VISÉS PAR LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

ACTIONS DU PADD 2015-2020	OBJECTIFS DE LA SGDD 2015-2020	NUMÉRO DE RÉSULTAT RECHERCHÉ (RR) / DOMAINE D'INTERVENTION
 ACTION 1	2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Cette action contribue au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 : axe 3H.
ACTION 2	2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	RR 23 – L'adoption de mesures pour soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables.
ACTION 3	2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Cette action contribue au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 : axe 3J.
ACTION 4	2.4 – Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	RR 28 – Le développement des compétences liées aux filières vertes, au développement durable et le placement de la main-d'œuvre.
 ACTION 5	2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	RR 26 – L'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.
ACTION 6	1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	RR 9 – L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables faits par les MO. Il effectuera une première évaluation de ces achats à la fin de l'année financière 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.
ACTION 7	2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables	RR 30 – La diffusion d'informations et la sensibilisation du public à la consommation responsable.
ACTION 8	8.1 – Améliorer l'efficacité énergétique	RR 61 – L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
ACTION 9	5.1 – Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	RR 41 – L'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion.

ACTIONS DU PADD 2015-2020	OBJECTIFS DE LA SGDD 2015-2020	NUMÉRO DE RÉSULTAT RECHERCHÉ (RR) / DOMAINE D'INTERVENTION
 ACTION 10	6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	RR 48 – La création et la diffusion d'outils favorisant la mise œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.
 ACTION 11	1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Cette action répond aux objectifs 1, 11 et 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.
 ACTION 12	3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	RR 33 – L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes.
 ACTION 13	1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	RR 11 – L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable. RR 13 – La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.
	1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement dans l'administration publique	RR 16 – La formation sur les pratiques en matière de développement durable.
 ACTION 14	1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	RR 4 – La diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions des GES des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010. RR 2 – La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES de véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport à l'évaluation de 2009-2010. RR 3 – La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés. RR 6 – La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques. RR 7 – La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables. Cette action contribue aux domaines suivants : 2. Transport et déplacements des employés 3. Bâtiments et infrastructures 4. Technologies de l'information et des communications 5. Communications gouvernementales et organisation d'événements

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS



L'une des diverses exigences de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) en matière de qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens est que les ministères et les organismes gouvernementaux doivent publier une déclaration de services aux citoyens.

La version actuelle de la Déclaration de services aux citoyens (DSC) du MAPAQ date du début des années 2000. Révisée en 2009, elle a pour thème « Le client, notre engagement! ».

Entre 2009 et 2017, le Ministère a mené six sondages pour évaluer la satisfaction de sa clientèle, dont cinq visaient l'ensemble de celle-ci et un était destiné aux producteurs agricoles en particulier. Ces sondages ont permis de mesurer la satisfaction globale ainsi que celle concernant différents éléments d'une prestation de service de qualité, mentionnés dans la DSC. Le résultat du dernier sondage, tenu en 2017-2018, révèle une note de 8,7 sur 10.

C'est avec le souci d'offrir des services adaptés à sa clientèle et dans le respect de ses valeurs que le MAPAQ a entrepris, en 2017-2018, des travaux de révision de sa DSC. L'objectif est de se doter d'une déclaration qui inclut des indicateurs de performance mesurables, permettant l'évaluation et la comparaison de la qualité de ses services.

À l'instar de la démarche tenue en 2016 et ayant mené à l'adoption de la Déclaration de valeurs ministérielles, des ateliers réunissant des employés des différentes classes d'emploi et des gestionnaires du Ministère constitueront la base des travaux de refonte de sa DSC. Le 28 mars 2018, le sous-ministre invitait tout le personnel à prendre part à ces ateliers de discussion, qui se tiendront au printemps 2018.

Le dépôt d'une nouvelle déclaration de services aux citoyens est prévu pour l'automne 2018, au terme de ces ateliers et de la synthèse des résultats.

**UTILISATION
DES RESSOURCES**
ET EXIGENCES LÉGISLATIVES
ET GOUVERNEMENTALES



UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant	83
Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses	84
Budget d'investissements	84
Financement des services publics	85
Renseignements relatifs aux contrats de service	85

RESSOURCES HUMAINES

Effectif	86
Ressources humaines par programme budgétaire	86
Présence marquée du Ministère en région	87
Formation et perfectionnement du personnel	87
Planification de la main-d'œuvre	88
Taux de départs volontaires du personnel régulier	88
Gestion et contrôle des effectifs	89

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets concernant les ressources informationnelles	90
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	92

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels	93
Accès à l'égalité en emploi	94
Emploi et qualité de la langue française	97
Divulgence des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	98
Allègement réglementaire et administratif	98
Occupation et vitalité des territoires	99

UTILISATION DES RESSOURCES

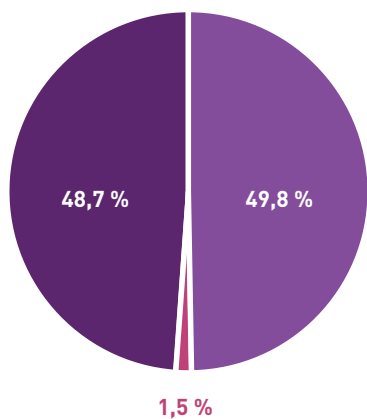
RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant*

En 2017-2018, les dépenses du portefeuille de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont totalisé 885 millions de dollars. Elles se répartissaient entre le Ministère, La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

*En tant qu'organisme hors budgétaire, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants n'est pas inclus dans cette ventilation.

Ventilation des dépenses

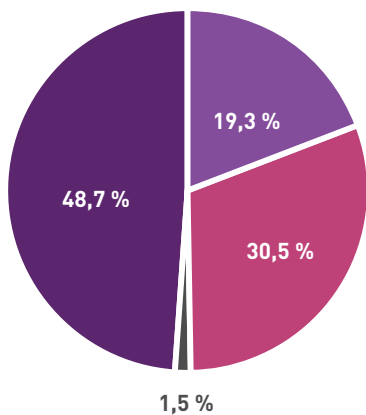


Ministère et organismes

- MAPAQ : 440,6 M\$ (49,8 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,8 M\$ (1,5 %)
- FADQ : 430,6 M\$ (48,7 %)

Total : 885 M\$

Répartition des dépenses par supercatégories



Ministère et organismes

- MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 170,5 M\$ (19,3 %)
- MAPAQ – Transfert : 270,1 M\$ (30,5 %)
- RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 13,8 M\$ (1,5 %)
- FADQ – Transfert : 430,6 M\$ (48,7 %)

Total : 885 M\$

Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du MAPAQ pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES* 2017-2018 (M\$)	DÉPENSES RÉELLES** 2017-2018 (M\$)	DÉPENSES RÉELLES*** 2016-2017 (M\$)	ÉCART (M\$)	VARIATION (%)
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	297,1	293,8	255,1	38,7	15,2
Institut de technologie agroalimentaire	24,3	23,7	22,7	1,0	4,4
Inspection des aliments et santé animale	61,8	61,6	57,0	4,6	8,1
Direction et services à la gestion	65,9	61,5	60,3	1,2	2,0
Total	449,1	440,6	395,1	45,5	11,5

* Le budget de dépenses 2017-2018 inclut les crédits supplémentaires alloués pour différents programmes.

** Ces dépenses incluent l'amortissement des immobilisations dans l'élément « Direction et services à la gestion » et pourraient différer de celles qui paraîtront dans les comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

*** Ces dépenses proviennent des Comptes publics 2016-2017.

Budget d'investissements

Le tableau qui suit présente une comparaison du budget d'investissements de 2017-2018 et à celui de 2016-2017.

	BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2017-2018 (M\$)	INVESTISSEMENTS RÉELS 2017-2018 (M\$)	INVESTISSEMENTS RÉELS 2016-2017 (M\$)	ÉCART (M\$)	VARIATION (%)
Immobilisations tangibles	11,0	7,0	5,0	2,0	40,0
Immobilisations en ressources informationnelles	7,0	3,6	3,2	0,4	12,5
Prêts, placements, avances et autres	0,5	-	-	-	-
Total	18,5	10,6	8,2	2,4	29,3

Financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Le Ministère a établi un coût de revient en 2010-2011 à partir des deux grandes activités qui constituent des services tarifés, soit la délivrance des permis relatifs à la garde d'animaux et de ceux relatifs à la salubrité des établissements alimentaires. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 89 % des revenus du MAPAQ.

Pour les autres services tarifés, comprenant les analyses en laboratoire ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales, le Ministère a établi un niveau de financement de 39 %.

Les tarifs des permis sont indexés chaque année conformément à la Loi sur l'administration financière.

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	REVENUS DE TARIFICATION EN 2016-2017 (k\$)	TAUX DE FINANCEMENT EN 2016-2017 (%)	REVENUS DE TARIFICATION EN 2017-2018 (k\$)	MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS
Permis relatifs à la garde d'animaux ou à la salubrité des établissements alimentaires	14 891,4	36	15 674,2	Coût de revient
Autres tarifs	1 897,9	39	1 876,7	Coût de revient / Marché
Total	16 789,3	-	17 550,9	-

Renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Les données suivantes couvrent la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Contrats de service prévoyant une dépense de 25 000 \$ ou plus et conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

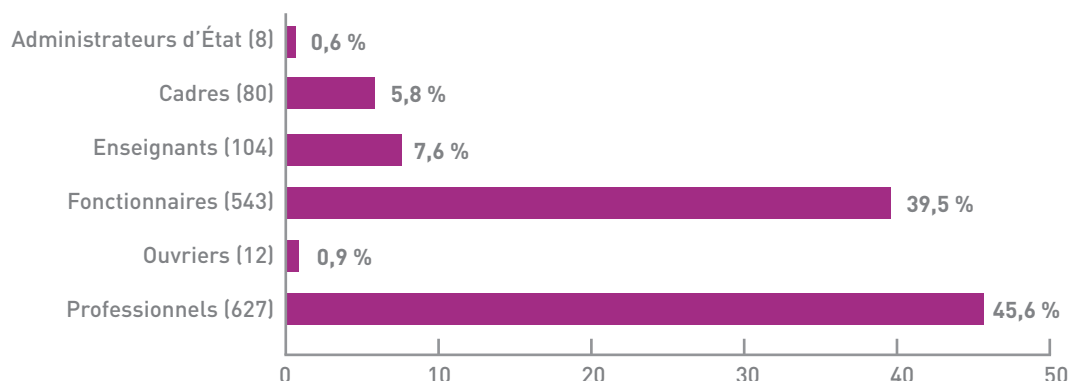
CONTRATS	NOMBRE	VALEUR (K\$)
Contrats de service avec une personne physique	4	163,5
Contrats de service avec une personne autre qu'une personne physique	46	10 933,1
Total des contrats de service	50	11 096,6

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

Au 31 mars 2018, le Ministère comptait 1 637 employés, dont 1 374 personnes à statut régulier et 263 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère est de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 324, représentaient 19,8 % du personnel.

Répartition du personnel régulier du Ministère



Ressources humaines par programme budgétaire

Les tableaux suivants présentent l'effectif en poste¹³ et l'effectif utilisé¹⁴ au 31 mars 2018 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

Effectif en poste

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2017-2018	2016-2017	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	618	577	41
Institut de technologie agroalimentaire	315	312	3
Inspection des aliments et santé animale	481	459	22
Direction et services à la gestion	223	226	(3)
Total	1 637	1 574	63

Effectif utilisé

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2017-2018	2016-2017	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	564	558	6
Institut de technologie agroalimentaire	284	275	9
Inspection des aliments et santé animale	432	418	14
Direction et services à la gestion	217	215	2
Total	1 497	1 466	31

¹³ L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste au 31 mars 2018 et non au nombre d'équivalents temps complet autorisé.

¹⁴ L'effectif utilisé correspond à la consommation entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires compensées.

Heures rémunérées

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2017-2018	2016-2017	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	1 030 905	1 019 928	10 977
Institut de technologie agroalimentaire	517 796	501 531	16 265
Inspection des aliments et santé animale	788 454	764 020	24 434
Direction et services à la gestion	396 742	392 239	4 503
Total heures rémunérées¹⁵	2 733 897	2 677 718	56 179
Total ETC transposés¹⁶ (heures rémunérées / 1 826,3 heures)	1 497	1 466	31

Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % du personnel régulier occupe un emploi en dehors du siège social de Québec.
- Plus de 55 % du personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2017, le Ministère a consacré 1 672 055 \$ et 4 621 jours à la formation visant à développer et à maintenir le savoir de son personnel. Cette somme représente 1,7 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	ANNÉE CIVILE 2017	ANNÉE CIVILE 2016
Bioalimentaire	1 107 878 \$	1 053 783 \$
Bureautique et informatique	29 836 \$	63 681 \$
Connaissances administratives	25 799 \$	58 042 \$
Gestion opérationnelle	11 168 \$	24 728 \$
Habiletés personnelles et relationnelles	43 132 \$	163 787 \$
Principes de gestion	94 135 \$	21 569 \$
Programmes ministériels et gouvernementaux	24 926 \$	44 177 \$
Autres	335 181 \$	62 972 \$
Total	1 672 055 \$	1 492 739 \$

¹⁵ Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

¹⁶ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Évolution des dépenses consacrées à la formation

ANNÉE CIVILE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANT ALLOUÉ PAR PERSONNE
2017	1,7 %	5,7	2 067 \$
2016	1,5 %	7,1	1 619 \$

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

ANNÉE CIVILE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2017	79,1	1 535,4	3 006,7
2016	102,6	2 335,8	4 133,1

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2017-2018 s'élève à 53.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite selon les catégories d'emploi

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2017-2018	5	31	17
2016-2017	10	43	42

Taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)

Le taux de départs volontaires correspond à la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Cela comprend les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme.

Indicateur du taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
2017-2018	8,7 %
2016-2017	10,5 %
2015-2016	9,2 %

Gestion et contrôle des effectifs

Le Ministère a eu recours à 1 497 ETC en 2017-2018. La cible fixée par le Conseil du trésor pour l'effectif utilisé, soit 1 499 ETC, a été respectée.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2018
Personnel d'encadrement	159 253	0	159 253	87	88
Personnel professionnel	1 153 019	6 567	1 159 586	635	663
Personnel infirmier	0	0	0	0	0
Personnel enseignant	291 941	1 601	293 542	161	187
Personnel de bureau, personnel technicien et personnel assimilé	1 083 212	6 348	1 089 560	597	637
Personnel des agents de la paix	0	0	0	0	0
Personnel ouvrier, personnel d'entretien et personnel de service	31 727	229	31 956	17	18
Total en heures rémunérées	2 719 152	14 745	2 733 897		
Total en ETC transposés (heures rémunérées/ 1 826,3 heures)	1 489	8	1 497		

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets concernant les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a traité 12 projets, auxquels il a consacré un budget global de près de 1,8 million de dollars. Parmi ces projets, 3 ont été menés à terme durant l'année, 2 ont été annulés et 3 ont été suspendus, tandis que les 4 autres se poursuivront en 2018-2019.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport aux débours planifiés pour les projets de développement s'expliquent notamment par l'annulation de 2 d'entre eux ainsi que par certains projets qui ont débuté plus tard que prévu.

La majorité des projets réalisés au cours de l'année visaient la réduction des risques associés à la désuétude ainsi que l'amélioration des systèmes d'information pour assurer et accroître la qualité des services offerts.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018

CATÉGORIES DE COÛTS	CAPITALI- SABLES PRÉVUS (K\$) (INVESTIS- SEMENTS)	CAPITALI- SABLES RÉELS (K\$) (INVESTIS- SEMENTS)	NON CAPITALI- SABLES PRÉVUS (K\$) (DÉPENSES)	NON CAPITALI- SABLES RÉELS (K\$) (DÉPENSES)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'enca- drement	-	-	826,8	759,1	L'écart s'explique par le poste de responsable administratif, qui a été affecté à la Direction des ressources financières en cours d'année.
Activités de continuité	1 865,0	2 043,9	9 893,9	7 857,6	L'écart s'explique par le coût d'acquisition moins élevé des logiciels et de la maintenance ainsi que par les analyses d'avant-projets d'envergure qui ont été reportées.
Projets	5 135,0*	1 501,8	-	288,0	L'écart s'explique par l'annulation de deux projets ainsi que par certains projets qui ont débuté plus tard que prévu.
Total	7 000,0	3 545,7	10 720,7	8 904,7	

* Ce montant inclut une provision de 250 k\$.

Liste et état d'avancement des principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	AVANCEMENT (%)
Refonte de l'intranet ministériel	100
ITA pédagogique Technologies de l'information et de la communication en enseignement permettant à l'étudiant d'avoir accès au matériel de formation où qu'il soit à l'aide d'une tablette sans fil	100
Catalogue en libre-service de logiciels	68
Refonte technologique de petits systèmes	15
Rehaussement SharePoint	5
Optimisation des outils informatiques de la Direction de la planification et des programmes (DPP)	37

Ressources affectées aux principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)*	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (k\$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (k\$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Refonte de l'intranet ministériel	7,3	7,3	785,0	856,0	Voir la note ¹⁷ .
ITA pédagogique	2,2	2,2	867,5	921,3	Voir la note ¹⁸ .
Catalogue en libre-service de logiciels	3,1	2,2	376,0	233,0	Le projet sera terminé en 2018-2019.
Refonte technologique de petits systèmes	4,9	1,9	895,5	164,3	Le projet sera terminé en 2019-2020.
Rehaussement SharePoint	3,9	0,2	578,5	18,6	Le projet sera terminé en 2019-2020.
Optimisation des outils informatiques de la Direction de la planification et des programmes (DPP)	2,1	0,9	300,0	112,0	Le projet sera terminé en 2019-2020.

* L'équivalent temps complet (ETC) est calculé à partir d'un nombre d'heures moyen (1 826,3 heures par année).

¹⁷ On peut observer un dépassement de coût (moins de 10 %), car le projet a été suspendu deux fois en raison du départ de ressources spécialisées (coût du redémarrage).

¹⁸ Le projet a débuté deux mois plus tard que prévu en raison des impératifs du calendrier scolaire. De plus, des délais imprévus sont dus à l'absence de plusieurs mois d'une ressource spécialisée externe ainsi qu'à la date de livraison de l'équipement clé du projet, soit les serveurs. L'échéance établie a été dépassée de 4,5 mois (soit un dépassement de 37,2 %). Le projet a également dépassé de 9,1 % le coût autorisé en raison du résultat d'un appel d'offres public pour l'acquisition de matériel spécialisé de sécurité.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Le 10 mai 2011, le Conseil du trésor adoptait trois standards permettant à tous les citoyens et citoyennes de naviguer sans obstacle sur les sites Web de l'Administration québécoise. Ces standards sont utiles aux personnes handicapées, vieillissantes, analphabètes ou allophones, aux utilisateurs de technologies désuètes ou émergentes (appareils mobiles), etc.

Le Ministère a graduellement mis en application ces standards. Des efforts visant à répondre aux exigences qui leur sont liées sont maintenant intégrés à ses façons de faire. Une page d'information sur ce sujet et des outils d'accompagnement sont accessibles en permanence dans l'intranet ministériel.

En 2017-2018, 114 documents s'adressant au grand public ont été répertoriés et étaient accessibles dans le site Web du Ministère, 28 d'entre eux étant nouveaux ou découlant d'une mise à jour.

L'élaboration de la nouvelle génération de l'intranet ministériel, en cours en 2017-2018, respecte les exigences du standard concernant les sites Web.

Enfin, dans le développement technologique de systèmes informatiques répondant à de nouveaux besoins ou le rehaussement de systèmes déjà en place, les standards d'accessibilité sont pris en compte. Toutefois, la plupart des systèmes ministériels ne sont pas visés par les standards d'accessibilité du fait, notamment, qu'ils sont à l'usage de spécialistes.

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), le Ministère assume des responsabilités concernant l'accès aux documents qu'il a en sa possession relativement à la réalisation de son mandat et à l'égard des mesures visant à assurer la protection des renseignements personnels.

Il diffuse, dans son site Web, les documents et les renseignements prévus dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), dont l'inventaire des fichiers de renseignements personnels et le registre des communications de renseignements personnels.

En 2017-2018, huit projets de sondage qui comportaient une collecte, l'utilisation ou la conservation de renseignements personnels ont été évalués.

En ce qui concerne l'accès à des documents, au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère a reçu 614 demandes. La majorité des demandes portaient sur des résultats d'inspections alimentaires ou animales. Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'ensemble des demandes traitées au cours de l'année. Cela inclut des demandes reçues dans l'exercice précédent et dont le traitement a été terminé en 2017-2018.

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais

DÉLAIS DE TRAITEMENT	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE		
	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION (NOMBRE)
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (NOMBRE)	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (NOMBRE)	
De 0 à 20 jours	481	2	0
De 21 à 30 jours	118	0	0
31 jours ou plus (le cas échéant)	16	0	0
Total	615	2	0

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

DÉCISION RENDUE	NATURE DES DEMANDES TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE			DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION (NOMBRE)	
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (NOMBRE)	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (NOMBRE)		
Acceptée (entièrement)	175	0	0	1, 9(2), 13, 14, 15, 18, 19, 23, 24, 28, 29, 30.1, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 42, 48, 53, 54
Partiellement acceptée	261	0	0	
Refusée (entièrement)	95	2	0	
Autres	84	0	0	1, 9(2), 13, 15, 48, désistement
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE				0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION				2

Accès à l'égalité en emploi

Les dotations au Ministère se font conformément aux dispositions de la Loi sur la fonction publique, qui vise à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées. Les statistiques suivantes rendent compte des résultats obtenus par le MAPAQ quant aux objectifs gouvernementaux en la matière.

► Données globales

Embauche totale au cours de la période 2017-2018

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Total de personnes embauchées	123	233	172	35	563

Nombre d'employés en place au 31 mars 2018

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	STAGIAIRES OU ÉTUDIANTS	TOTAL
Employés en place	1 374	219	44	1 637

► Représentativité des femmes

Taux d'embauche des femmes en 2017-2018 par statut d'emploi

NOMBRE	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	82	155	131	17	385
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2017-2018	66,7 %	66,5 %	76,2 %	48,6 %	68,4 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2018

REPRÉSENTATIVITÉ	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	88	731	445	98	0	12	1 374
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	39	396	324	92	0	2	853
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	44,3 %	54,2 %	72,8 %	93,9 %	0 %	16,7 %	62,1 %

* Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

► Membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles¹⁹ en 2017-2018

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2017-2018	MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	123	6	0	0	5	11	8,9
Occasionnels	233	12	1	0	1	14	6,0
Étudiants	172	10	0	1	2	13	7,6
Stagiaires	35	5	0	0	0	5	14,3

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi –Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

ANNÉE	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2017-2018	8,9	6,0	7,6	14,3
2016-2017	7,2	7,1	8,0	11,9
2015-2016	11,3	7,4	5,2	4,7

¹⁹ L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants ou stagiaires qui sont membres des communautés culturelles, anglophones, autochtones ou handicapés, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles²⁰ au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2018	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2018 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2017	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2017 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2016	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2016 (%)
Membres des communautés culturelles	101	7,4	100	7,5	94	7,1
Autochtones	5	0,4	7	0,5	5	0,4
Anglophones	9	0,7	11	0,8	11	0,8
Personnes handicapées	22	1,6	19	1,4	19	1,4

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2018

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT Nombre (%)	PERSONNEL PROFESSIONNEL* Nombre (%)	PERSONNEL TECHNICIEN Nombre (%)	PERSONNEL DE BUREAU Nombre (%)	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX Nombre (%)	PERSONNEL OUVRIER Nombre (%)	TOTAL Nombre (%)
Membres des communautés culturelles	3 (0,2)	64 (4,7)	26 (1,9)	8 (0,6)	0 (0)	0 (0)	101 (7,4)
Autochtones	1 (0,1)	2 (0,1)	1 (0,1)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	5 (0,4)
Anglophones	0 (0)	7 (0,5)	2 (0,1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	9 (0,7)
Personnes handicapées	1 (0,1)	9 (0,7)	10 (0,7)	2 (0,1)	0 (0)	0 (0)	22 (1,6)

* Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

► **Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi**
Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec

AUTOMNE 2017 (COHORTES 2018)	AUTOMNE 2016 (COHORTES 2017)	AUTOMNE 2015 (COHORTES 2016)
5	5	5

Nombre de nouveaux participants accueillis

2017-2018	2016-2017	2015-2016
3	2	2

²⁰ Pour les membres des communautés culturelles, l'objectif gouvernemental est d'atteindre la cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle correspond à 2 % de l'effectif régulier.

Autres mesures ou actions en 2017-2018 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires du Ministère	1	Tout le personnel gestionnaire du ministère (88 personnes)

Emploi et qualité de la langue française

Au mois de juin 2013, le Ministère a adopté sa politique linguistique à l'instar de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, rendue publique en 2011. S'harmonisant avec la mission, les caractéristiques et les sphères d'activité propres au Ministère, cette politique linguistique confirme qu'il privilégie l'unilinguisme français dans la conduite de ses activités et qu'il accorde une attention particulière à la qualité de la langue française. En outre, elle précise les règles concernant la diffusion d'information et la communication sous toutes leurs formes, par exemple la diffusion d'information dans les sites Web, la gestion des demandes de traduction ou les communications avec les citoyennes et les citoyens.

Le sous-ministre est responsable de la mise en œuvre de la Politique linguistique comme de l'application de la Charte de la langue française. À cet égard, il a désigné, à titre de mandataire, un membre de la Direction des communications, qui est appelé à présider le comité ministériel responsable de la Politique linguistique.

Bien que cette personne-ressource ait été mise à contribution par des gestionnaires et par des membres du personnel pour expliquer des éléments de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale ou de la Politique linguistique, aucune mesure d'envergure n'a été déployée en 2017-2018 pour faire connaître celle-ci.

Le Ministère prévoit réviser sa politique linguistique au cours de la prochaine année et assurer la promotion de celle-ci au terme de cette révision.

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE	
Avez-vous un mandataire?	Non
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Plus de 50 employées et employés
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, combien?	Aucune rencontre

SUIVI DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE	
Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	25 juin 2013
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de l'organisme après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	Non

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle? Si oui, expliquez lesquelles :	Non
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application?	À déterminer au terme de la révision de la politique linguistique

Divulgence des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont dorénavant tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

TYPES DE DIVULGATIONS OU DE COMMUNICATIONS	NOMBRE DE DIVULGATIONS OU DE COMMUNICATIONS
Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	1
Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
Divulgations fondées	0
Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Au cours de l'année 2017-2018, la responsable ministérielle du suivi des divulgations des actes répréhensibles a reçu une seule divulgation qui visait les deux catégories suivantes :

CATÉGORIES D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES VISÉES À L'ARTICLE 4 DE LA LOI :	
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui	✓
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	✓
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment	

Au terme du processus de vérification, la divulgation s'est avérée non fondée et il a été jugé qu'aucun acte répréhensible n'avait été commis.

Allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, *Pour une réglementation intelligente*, a été adoptée en 2014 et actualisée en septembre 2017 pour poursuivre les efforts gouvernementaux visant à limiter le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Elle comporte pour le MAPAQ des exigences concernant l'abolition d'une formalité dans un délai de 12 mois lors de la création d'une nouvelle formalité, la consultation des intervenants des secteurs économiques concernés sur les coûts des analyses d'impact réglementaire ainsi qu'une prépublication de 30 jours au préalable d'un nouveau formulaire sur le site Web aux fins de consultation.

La Politique constitue une mesure du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif, qui prévoit en outre l'obligation pour le MAPAQ d'atteindre une réduction de 50 % du coût des formalités administratives de 2001 à 2018, dont 30 % de 2004 à 2018, ainsi qu'une réduction des délais de traitement des dossiers et d'examiner la simplification de la gestion administrative de l'écoconditionnalité relative à l'exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore.

► Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi, sur un horizon de cinq ans, son objectif de révision de l'ensemble de ses lois et règlements touchant les entreprises afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. En 2017-2018, 6 lois et règlements ont été examinés, ce qui porte à 16 le total des réexamens effectués après 2 ans, conformément au calendrier prévu dans le cadre de cet exercice.

► Coût des formalités administratives pour les entreprises

Le Ministère a effectué les travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives pour les entreprises afin d'en faire le suivi pour l'année 2016 conformément au *Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif*, publié en mars 2018.

Une recension approfondie de l'ensemble des registres exigés par la réglementation en vigueur a eu comme conséquence de porter à 47 le nombre de formalités répertoriées, contre 26 précédemment. L'exercice vise à déterminer la pertinence de conserver ou non certains registres ou l'ensemble des renseignements qui y sont exigés.

L'évaluation du coût selon la méthode gouvernementale montre une baisse globale de 5,0 % entre 2015 et 2016, ce qui porte le taux de réduction à 58,3 % pour la période 2004-2016.

► Plan de réduction des délais

Un plan de réduction des délais a été adopté par le MAPAQ, au printemps 2017, pour ce qui est de suivre les 23 autorisations, permis et enregistrements sous sa responsabilité. Les travaux menés en 2017-2018 consistaient à mettre en place les mesures proposées dans ce plan concernant 6 formalités jugées prioritaires, pour en réduire les délais ou améliorer le service à la clientèle.

Au 31 mars 2018, le premier suivi montrait que le délai moyen avait été maintenu ou réduit pour les 23 formalités et que, pour les trois permis visés par une réduction du nombre d'intervenants internes impliqués, soit les permis d'exploitation d'un lieu où sont recueillis des chats ou des chiens, de fabrication ou de vente en gros de succédanés de produits laitiers ainsi que d'abattoir et d'atelier de préparation de viandes et d'aliments carnés, la réduction du délai variait de 7 à 87 jours.

De plus, d'autres ajustements ont été apportés à ces formalités. Ainsi, l'enregistrement des exploitations agricoles est facilité depuis avril 2017 par la mise en place d'un document PDF dynamique sur le site Internet du Ministère, ce qui permet maintenant de le remplir directement à l'écran, de l'imprimer ou de l'enregistrer et de l'envoyer par poste, télécopieur ou courriel.

► Groupe de travail sur la simplification administrative de l'écoconditionnalité

Le MAPAQ a participé activement aux travaux de ce groupe de travail, qui ont permis, après consultation des représentants de l'industrie en juin 2017, de déterminer cinq actions prioritaires en matière de simplification de la gestion administrative de l'écoconditionnalité relative à l'exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore pour la réalisation d'un plan d'action.

Occupation et vitalité des territoires

En 2017-2018, le Ministère a travaillé activement à l'élaboration de son plan d'action ministériel découlant de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Il devait déposer ce plan d'action avant le 31 mars 2018.

Or, par souci de cohérence de l'action ministérielle, la réflexion entourant ce plan d'action devait s'arrimer aux travaux menés en lien avec la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde*, ainsi qu'à la révision de certains programmes d'aide du Ministère en matière de développement régional.

Pour cette raison, le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020 du MAPAQ a été déposé au début de l'exercice 2018-2019.

Le Ministère contribue toutefois, de façon continue, à mettre en œuvre cette stratégie par différentes actions. C'est le cas notamment de l'appui à l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA) et à la conclusion d'ententes sectorielles de développement ainsi que de la mise en œuvre du Programme Proximité et du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

ANNEXES



LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (c. B-3.1)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1), annexe B
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi administrée par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)

POUR NOUS JOINDRE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter le site Web du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, est maintenant accessible : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-82539-5 (imprimé)

ISBN 978-2-550-82540-1 (PDF)

ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2018**

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

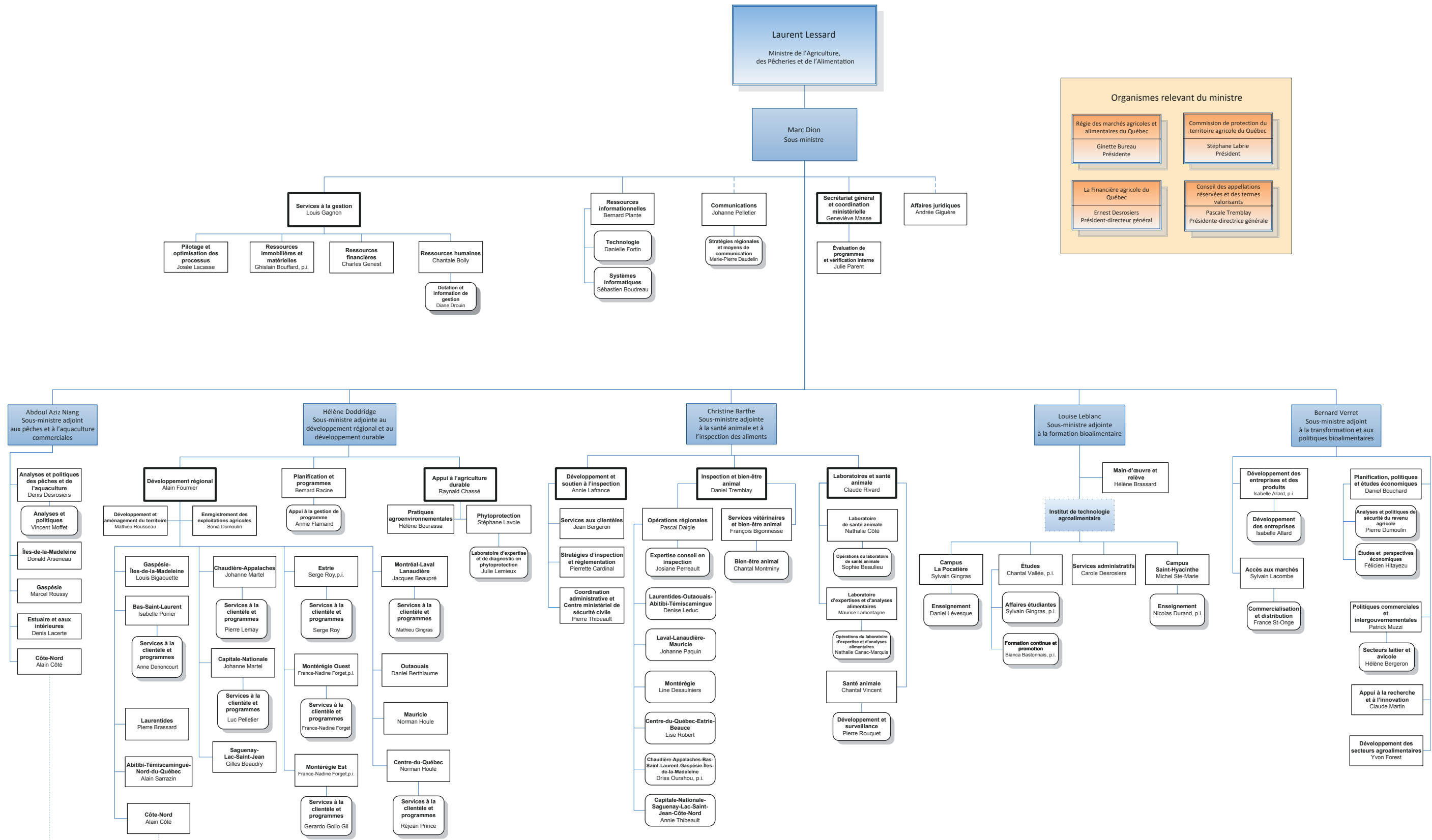
Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 contenant 100 % de fibres postconsommation.



100 %





Légende : Sous-ministériat Direction générale Direction et direction régionale Direction adjointe Direction régionale adjointe

Marc Dion
Sous-ministre
31 mars 2018

